

e-Foot Officiel 94

SOMMAIRE

<u>Communiqués</u>

FMI

Dates Formations

PROCES VERBAUX

Statuts & Règlements

Organisation des Championnats & Coupes

Football à Effectif Réduit

Futsal

Calendriers

ANNEXES

Amendes



Egalement Consultable sur notre site internet

http:// districtvaldemarne.fff .fr/documents/



LES CANDIDATURES POUR LES COUPES DU VAL DE MARNE 2021/2022 sont ouvertes !!

Cahier des Charges :

2 ou 3 Terrains en herbe ou synthétique côte à côte + minimum 4 vestiaires 8 ou 11 & 12 Juin 2022

Lettre de candidature à envoyer par courrier ou par mail à l'intention de Monsieur le Président du District du val de marne



PROGRAMME

JOURNEE DU SAMEDI 26 MARS 2022

Au siège du District du Val de Marne de Football

09h15

Assemblée Générale Extraordinaire + Café d'accueil

« Modifications des Articles 12.4 et 12.5.1 des Statuts du District

<u>10h30</u>

Séminaire des Présidents-es de clubs (bulletin d'inscription à l'intérieur du journal)

Ordre du jour :

LFA: « Protection des Licer Sensibilisation « Arbit

Crédit Mutuel - Prá

Réponse aux « 🗸

Remise des Labels « GA US, SUCY FC,

Labels « FILLE

Minutes) - Intervention de M. Matthieu ROBERT (LFA)

Ainutes) - Intervention M. José DIAS, Président de la CDA

Partenariat (20 Minutes) - Intervention de Mme Samira REBAI
inutes)

» (20 Minutes)

IN CO, FILL LUSITANOS US, IVRY US FOOTBALL, LUSITANOS

nise fa

SITANO IS NO A F. RC, LUSITANOS US

13h00

Clôture de la matinée autour d'un buffet de pratoire

(+ tirages des Coupes du VDM Séniors, U18, U16, U14 et Féminines Séniors)

IMPORTANT! NOUVELLES MESURES SANITAIRES



Pour faire face à la recrudescence des cas de COVID sur notre territoire et assurer, comme c'est la priorité, la continuité des compétitions sportives <u>de nouvelles dispositions sanitaires ont été prises par le gouvernement</u>.

Pour retrouver en détails ces nouvelles dispositions gouvernementales, <u>Cliquez ICI, sur le lien du site = https://districtvaldemarne.fff.fr/simple/nouvelles-mesures-sanitaires-28-02-22/</u>

Edition N° 575 du Jeudi 24 Mars 2022

COMMUNIQUES



Tous les PROCES-VERBAUX peuvent être consultés sur notre SITE INTERNET,

<u>chaque jeudi après-midi</u>: https://districtvaldemarne.fff.fr

*Documents & * Procès-Verbaux

DONS AUX ŒUVRES « FRAIS ENGAGES PAR LES BENEVOLES»

<u>Pour les IMPOTS 2021</u> (Déclaration 2022 - (Voir explication sur la fiche pratique)

<u>Conditions d'éligibilité</u>

Associations concernées

L'association doit mener des actions d'intérêt général et présenter un caractère philanthropique, éducatif, scientifique, social, humanitaire, sportif, etc...

Organismes d'utilité publique, d'intérêt général ou politiques : vous pourrez déduire jusqu'à 66% des dons annuels, retenus dans une limite de 20% du revenu net imposable.

Bénévoles concernés

Membres <u>bénévoles</u> de l'association, participant à son animation et à son fonctionnement, sans contrepartie ni aucune rémunération.

À noter : s'agissant d'une réduction d'impôt et non d'un crédit d'impôt, le dispositif ne présente un intérêt que pour les bénévoles <u>imposables à l'impôt sur le revenu.</u>

(DOSSIER COMPLET EN ANNEXE DU JOURNAL)

Le 1^{er} relevé « Compte Club » de la saison 2021/2022 (N°18)

arrêté à la date du 18 Janvier 2022 est disponible dès maintenant sur FOOT CLUB : -Si vous ne parvenez pas à le télécharger, n'hésitez pas à contacter **VALERIE au 01.55.96.11.01** (Comptabilité).

<u>Votre règlement devra nous parvenir au plus tard le 18 Février 2022, <u>ECHEANCE REPORTEE</u> AU 25/03/22 soit :</u>

- -Par virement (*) en indiquant bien le N° affiliation du Club dans l'ordre + relevé N° 18
- -Par chèque à l'ordre du District du Val de Marne de Football avec la mention RELEVE N° 18 + N° d'affiliation.(ne pas oublier de joindre le coupon ou d'indiquer au dos du chèque votre N° affiliation),
- -Au guichet du secrétariat du District (aux horaires d'ouverture) en espèces (un reçu vous sera donné en échange)

(*) IBAN :

Ī	FR76	1010	7002	1600	9201	6078	906	Code BIC: BREDFRPPXXX
---	------	------	------	------	------	------	-----	-----------------------

Pour les clubs qui n'ont pas encore réglé la somme due merci de régulariser rapidement.

COUPE NATIONALE FUTSAL

Résultat du 19/03/22	Equipes		
4-7	<u>Dunkerque Usl 1</u> - Kb Futsal 1		
1/4 de Finale	Résultat		

<u>09/04/2022</u> <u>Herouville Futsal 1</u> - <u>Kb Futsal 1</u>

INFORMATIONS SANCTIONS SEPTEMBRE 2021 à FEVRIER 2022

<u>La Commission Départementale de Discipline de notre District, a notamment pris les</u> sanctions suivantes :

- 3 mois de suspension fermes, Motif : Complicité de substitution d'identité.
- 1 an de suspension ferme et 6 mois avec sursis, Motif : Coups et blessures sur un joueur en tant que dirigeant, et fraude sur identité,
- **-10 matches fermes de suspension,** Motif : Menaces, intimidation et coups ayant entraîné une blessure.
- -Suspension de terrain 2 matches avec sursis. Motif: envahissement de terrain.
- **-18 mois de suspension fermes,** Motif : Comportement violent et agressif et entrée sur le terrain sans autorisation de l'arbitre
- **-10 matches de suspension fermes,** Motif : A pénétré sur le terrain sans autorisation et cherché l'affrontement avec une attitude agressive envers l'arbitre central
- 4 ans de suspension fermes, Motif: Coup volontaire envers officiel après match, sans ITT.
- 3 ans de suspension fermes, Motif : Coups volontaires à joueur adverse avec ITT ≥ 8 jours,
- 12 matches de suspension fermes, Motif : Propos menaçants et intimidation envers l'arbitre officiel, à l'issue du match
- 3 mois de suspension fermes, Motif : Fraude sur identité
- 3 mois de suspension fermes, Motif de complicité de fraude sur identité
- 1 an de suspension ferme, Motif : Fraude sur identité
- 10 matchs de suspension fermes, Motif : Menaces verbales, propos grossiers et injurieux, pendant et après match envers l'arbitre officiel,
- Mise « hors compétition » ANCIENS D2 poule B
- -Retrait de 10 points au classement SENIORS D2 A, Motif : Fraude sur identité de joueur,
- -6 mois de suspension fermes, Motif : Fraude sur identité aggravée par son refus de reconnaître la version de l'arbitre officiel
- -3 mois de suspension fermes, Motif : Complicité fraude sur identité
- -3 ans de suspension fermes, Motif : Actes de brutalité sans blessure après match d'un dirigeant envers l'arbitre central
- **-12 matchs de suspension fermes,** Motif : Intimidation verbale ou physique de joueur à officiel durant le match
- **-18 mois de suspension fermes,** Motif : Intimidation verbale ou physique de joueur-dirigeant à officiel durant le match
- 12 matchs de suspension fermes, Motif : menaces et intimidations verbales et physiques envers officiel durant et après match et refus de quitter le terrain après son expulsion

<u>Une diffusion mensuelle des sanctions prisent par la Commission Départementale de Discipline</u> est faite en espérant que celle-ci aura un effet de dissuasion envers tous les acteurs d'une rencontre de Football et surtout une prise de conscience.

Affichez dans vos vestiaires l'intégralité du barème disciplinaire afin que vos licenciés prennent conscience de la gravité, voire de l'extrême gravité de certains actes.

Il est rappelé que le District a pour compétence de prononcer des sanctions au niveau Départementale.

La sanction n'est utile que si elle est **PÉDAGOGIQUE.**

Le but recherché est de mettre un terme aux comportements individuels ou collectifs qui n'ont pas leur place dans notre **SPORT.**

<u>AU DELA D'UNE SEVÉRITÉ ACCRUE, C'EST NOTRE VOLONTÉ DE CONJUGER « RESPECT et FAIR-PLAY » QUI DOIT ÊTRE COMPRISE PAR TOUS.</u>

PEUT-ON JOUER AVEC UNE LICENCE NON VALIDEE? OUI!

Une licence qui apparaît sur la tablette sous le statut de « Licence Non Validée » est une licence dont la demande a été saisie par le club, via Footclubs, mais que la ligue n'a pas encore traitée.

Dès la saisie de la demande par Footclubs, le joueur ou la joueuse est licencié(e) et donc assuré(e).

Un joueur ou une joueuse dont la licence apparaît comme « non validée » peut donc participer à une rencontre, sous réserve, bien sûr du respect du délai de qualification de 4 jours francs à compter de la date d'enregistrement (c'est-à-dire la date de la saisie de la demande de licence).

Dans l'hypothèse où, ensuite, le dossier de demande de licence s'avèrerait incomplet, il suffit de le compléter, dans les 4 jours francs à compter de la notification par la Ligue de la ou des pièce(s) manquant(es) pour que la date d'enregistrement de la licence reste celle de la saisie de la demande de licence, par Footclubs.

AVIS AUX CLUBS – REFERENT COVID 19

Afin d'accompagner les clubs et de les aider au mieux dans l'organisation des matches en raison du contexte lié à la pandémie (pass sanitaire, ...),

Le District a décidé de réactiver la boîte messagerie spécifique mise en place à l'issue du premier confinement.

Cette adresse messagerie spécifique <u>district94.covid19@gmail.com</u> doit permettre aux clubs de faire remonter les questions, les problématiques, les situations qu'ils rencontrent.

Le District leur apportera le plus rapidement possible les réponses appropriées éventuellement après consultation des instances ou des experts en charge de ces sujets.

A titre de rappel, merci d'inscrire sur FOOTCLUB référent(e) COVID-19

LES OBLIGATIONS (RSG 94)

Article 11 - Les obligations

11.1 - Les Equipes obligatoires pour les compétitions seniors du dimanche après-midi sont :

D1

- . SENIORS \leftrightarrow 2 équipes
- . JEUNES ←3 EQUIPES DE JEUNES : 1 équipe U 18 –une équipe U 16 –une équipe U 14
- + 2 équipes Foot à effectif réduit (de U8 à U13) (Les équipes à effectif réduit peuvent être mixtes ou Féminines) et d'y participer jusqu'à leur terme.

L'engagement d'une équipe dans le championnat U20 peut permettre de compenser l'absence de l'une des trois équipes de jeunes susvisées.

D2

- . SENIORS \leftrightarrow 2 équipes
- . JEUNES \leftrightarrow 3 EQUIPES DE JEUNES dont 2 parmi U14, U16, U18. Une équipe U20 peut remplacer la troisième.
- + 2 équipes Foot à effectif réduit (de U8 à U13) (Les équipes à effectif réduit peuvent être mixtes ou Féminines) et y participer jusqu'à leur terme

D3

. SENIORS - 1 équipe

Après deux saisons dans cette division, obligation d'une équipe de jeunes – Filles ou Garçons de U7 à U20

D4

SENIORS: 1 équipe

Pas d'obligation.

- **11.2** L'équipe qui entraîne les obligations en termes d'équipes obligatoires est l'équipe seniors du dimanche après-midi qui évolue dans la plus haute division ligue ou district.
- 11.3 Si une équipe masculine obligatoire a déclaré forfait général ou est déclarée forfait général ou est mise hors compétition <u>ou est déclassée pour fraude</u>, l'équipe Séniors du club qui entraine les obligations est classée dernière de son groupe et est rétrogradée en division inférieure, la saison E-FOOT 94 n°575 Page 5 de 42

suivante. Elle est retirée du tableau de classement à la date à laquelle l'équipe masculine obligatoire a déclaré forfait général ou à la date de la rencontre pour laquelle le 3ème forfait de l'équipe masculine obligatoire est enregistré ou à la date de la rencontre pour laquelle une procédure conduisant à la mise hors compétition de l'équipe masculine obligatoire a été ouverte.

Si une telle situation intervient avant les trois dernières rencontres de championnat auquel participe l'équipe séniors (1) concernée, les points et les buts pour et contre acquis lors des matchs contre cette équipe sont annulés.

Si une telle situation intervient dans les trois dernières rencontres de championnat auquel participe l'équipe séniors (1) concernée, les points et les buts pour et contre acquis lors des matchs contre cette équipe restent acquis et les matchs non encore disputés sont donnés perdus par pénalité.

Si une telle situation intervient après la fin du championnat auquel participe l'équipe séniors (1) concernée, les points et buts pour et contre acquis lors des matchs contre cette équipe restent acquis.

L'équipe mise hors compétition en cours de saison a la possibilité de disputer des rencontres amicales contre les autres équipes de son groupe initialement désignées dans le calendrier de la compétition sous réserve de l'accord de celle-ci. (Hormis déclassement pour fraude).

TERRAINS IMPRATICABLES

Procédure à faire avant VENDREDI 12H00

En cas de terrain déclaré impraticable par arrêté municipal et dans les délais réglementaires les clubs doivent impérativement communiquer au secrétariat du District la liste des matchs qui ne pourront se jouer en écrivant lisiblement sans omettre de préciser sur le formulaire prévu à cet effet (Site internet du District – Rubrique Formulaires – divers : «formulaire terrain(s) impraticable(s) ») : * n° du match * catégorie * division et groupe * équipes en présenceSans l'intégralité de ces documents aucun changement ne sera effectué.(arrêté municipal + liste des matchs) .

<u>Article 20 - Matches Remis – Dérogations</u>

20.6.1 Dans le cas où l'état d'un terrain de football classé ne permet pas de l'utiliser (en raison de son impraticabilité) à la date fixée par le calendrier officiel, l'autorité en charge de sa gestion doit en informer officiellement le District du Val de Marne de Football par fax ou via l'adresse de messagerie secretariat@districvaldemarne.fff.fr, au plus tard le vendredi 12h, précisant les rencontres concernées se déroulant le samedi ou le dimanche ou le dernier jour ouvrable 12 heures, pour un match se déroulant un autre jour de la semaine (si le dernier jour ouvrable est un samedi, le délai limite est fixé au vendredi 12h00) afin de permettre à la Direction Administrative d'informer les arbitres et les clubs concernés à l'aide du Site Internet du District du Val de Marne de Football du non déroulement de la rencontre à la date prévue au calendrier. Toutefois, pour favoriser le bon déroulement de la compétition (championnat ou coupe), le District peut, avec l'accord écrit du club initialement désigné en qualité de visiteur, et si l'état de son terrain le permet, procéder à l'inversion de la rencontre, sous réserve, pour une rencontre de Championnat, du respect des dispositions de l'alinéa 4 du présent article. En cas de non respect du délai de déclaration de l'impraticabilité du terrain défini ci-dessus, la rencontre reste fixée à la date prévue pour son déroulement et l'arbitre et les joueurs des clubs concernés sont tenus d'être présents sur le lieu de celle-ci. Il est établi une feuille de match qui est expédiée dans les vingt quatre heures à l'organisme gestionnaire de la compétition et l'arbitre adresse un rapport dans lequel il précisera si le terrain était, selon lui, praticable ou non. Il est toutefois, précisé, qu'en aucun cas, un arbitre ne peut s'opposer à la fermeture du terrain pour cause d'impraticabilité, décidée par l'autorité en charge de sa gestion et ce, même s'il le juge praticable. Si l'information quant à l'impraticabilité du terrain est communiquée à l'arbitre le jour de la rencontre, les formalités administratives précitées doivent être accomplies. 20.6.2 Si le gestionnaire du terrain est une commune, l'information officielle quant à l'impraticabilité du terrain soit se présenter sous la forme d'un arrêté municipal. Dans les autres cas, le document officiel peut se présenter sous la forme d'une attestation et doit être signée du Président de l'autorité en charge de la gestion du terrain ou d'une personne dûment habilitée à cet effet.

20.6.3 Dans tous les cas énoncés ci-dessus, la Commission compétente appréciera, en fonction des éléments qui lui seront communiqués, s'il y a lieu ou non, de reporter la rencontre à une date ultérieure, étant précisé qu'elle a la possibilité d'infliger la perte par pénalité de la rencontre au club recevant dans le cas où la décision de ne pas faire jouer la rencontre serait fondée sur un motif dilatoire.

En cas d'impraticabilité prolongée, la commission d'organisation compétente peut pour une rencontre de championnat demander au club concerné de fournir un terrain de repli pour sa ou ses prochaines rencontres à domicile. Inverser une rencontre de Coupe lors de la fixation d'une nouvelle date ou lors du tour suivant. Les clubs doivent se renseigner sur la praticabilité des terrains en consultant le site Internet du District du Val de Marne de Football – Rubrique Clubs – Agenda de la semaine, ou en téléphonant au District du Val de Marne de Football jusqu'au vendredi.

INFOS DIVERSES

Les périodes de changement de club

Les joueurs peuvent changer de club une fois durant chacune des deux périodes distinctes :

- En période normale : du 1er juin au 15 juillet inclus
- Hors période : du 16 juillet au 31 janvier

Certains joueurs peuvent toutefois changer de club après le 31 janvier dans les conditions fixées dans les Règlements Généraux de la F.F.F.

Rappels:

- . Depuis le 1er juillet 2013, le cachet mutation est apposé sur les licences " M " des joueurs à partir des catégories U12 et U12 F.
- . Dans toutes les compétitions officielles du football à 11, le nombre de joueurs mutés pouvant être inscrits sur la feuille de match est limité à 6 dont 2 maximum qui ont muté hors période normale.
- . Pour les pratiques à effectif réduit (c'est-à-dire celles impliquant moins de 11 joueurs titulaires), le nombre de joueurs mutés pouvant être inscrits sur la feuille de match est limité à 4 dont 2 maximum qui ont muté hors période normale.

Il en résulte que dans le Championnat Régional Futsal, le nombre de joueurs mutés est limité à 4 dont 2 hors période normale.

Les joueurs mutant hors période doivent impérativement obtenir l'accord du club quitté.

Suppression du principe de prorogation de la période de changement de club si le dernier jour de cette période tombe un samedi, un dimanche ou un jour férié.

Précision suite à la saison blanche :

Sur la durée de validité du cachet mutation

Il ne figure aucune mention explicite dans le PV du COMEX du 06.05.2021 sur les conséquences de la saison blanche sur la durée de validité du cachet mutation.

Toutefois, il est indiqué dans ledit PV que : « toutes les décisions des textes fédéraux non visées par les décisions ci-dessus s'appliqueront normalement en vue de la saison 2021/2022 ».

Dès lors, les dispositions de l'article 115 des RG de la FFF (cachet mutation valable pour une période d'un an révolu à compter de la date d'enregistrement de la licence) s'appliquent normalement malgré la saison blanche 2020/2021.

A titre d'exemple, un joueur ayant changé de club en période normale pour la saison 2020/2021 et qui réside dans le même club pour la saison 2021/2022, sera titulaire d'une licence « R » 2021/2022 sur laquelle ne sera pas apposé de cachet mutation et ce, indépendamment du fait qu'il ait ou non disputé des rencontres officielles avec son club.

TOURNOIS PROVINCE

<u>Le FOOTBALL CLUB SOLÉRIEN, club des Pyrénées-Orientales, organise son 35ème TOURNOI INTERNATIONAL DU RIBÉRAL les 4 et 5 juin 2022 (Pentecôte) en catégories U11, U13, U15 et U17</u>

Contact : Laurent Balluais - 07.81.98.42.56 (après 19h00) Internet : <u>www.fclesoler.com</u> rubrique <u>Tournoi du Ribéral 2022</u>

U.S ST LEONARD DE NOBLAT est heureuse de vous convier à la 46ème édition du Tournoi National U15 et U17 les 16, 17 et 18 Avril 2022

Contact : Gerard ALLARY : 517419@lcof.fr Jean-Lou WEBER/Nicole ABOT: jlweb@orange.fr Désiré MARIOT : mariot.desire@orange.fr

Le FC Portes d'Océan 17 organise son tournoi de pentecôte qui auralieu les 4,5 et 6 juin 2022 au stade de St Sulpice de Royan

Pour les catégories suivantes:

- * U11 U13 : samedi 4 juin 2022.
- * U15F- U18F: dimanche 5 juin 2022.

* U17 : lundi 6 juin 2022.

Contact : Responsable tournoi: Damien CASTILLO au 06-68-37-00-16

e-mail: damien.castillo17 icloud. Com

Le club de l'US Selommes (41) organise ses tournois de l'Ascension

- *Pour les catégories U11/U13/U15 le jeudi 26 mai 2022,
- *Pour les catégories U7/U9 le samedi 28 mai 2022.

Contact: MONIEZ Vincent 06.28.27.42.96, tournoi.selommes@orange.fr

Amicale de Lucé Football (28110) organise son ALF Champions Cup U7 à U13 le dimanche 3 juillet 2022

Contact: Romain BROSED 02 37 34 07 99 am.luce.foot@gmail.com

<u>Le FC JARD – AVRILLE organise sa 1ère édition de la Yellow'Cup. « Tournoi national U12-U13 » à Jard sur Mer en Vendée les Samedi 4 et Dimanche 5 Juin 2022.</u>

Contact: 06.11.49.77.63.



20ème Tournoi International du Soleil EMAF LES ANGLES des 16 et 17 AVRIL 2022

- . U14: Joueurs nés en 2008. (Foot à 11 + 5 remplaçants)
- . U12/U13: Joueurs nés en 2010 et 2009. (Foot à 8 + 4 remplaçants)
- . U10/U11: Joueurs nés en 2012 et 2011. (Foot à 8 + 4 remplaçants)
- . U9 uniquement: Joueurs nés en 2013 (Foot à 8 + 4 rempaçants)
- . U8/U9: Joueurs nés en 2014 et 2013. (Foot à 5 + 3 remplaçants)
- . U6/U7: Joueurs nés en 2016 et 2015. (Foot à 5 + 3 rempaçants)

Contact: M FRANCOIS KEIFFER E.mail: fkeiffer84@gmail.com

Le FC St Georges s/Eure (périphérie de Chartres)

Organise ses habituels Tournois Jeunes (de U6 à U15) de fin de saison les **Samedi 18 juin** et **Dimanche 19 juin 2022**

Site: www.fcsge.footeo.com.

Contact : téléphone 06.74.82.88.76 (Président) / 06.67.36.08.79 (Secrétaire) ou par mail <u>518760@lcfoot.fr</u>.

SEMINAIRES DES PRESIDENT(E)S



Samedi 26 Mars 2022 10h00 / 13h00

Au siège du District du Val de Marne de Football

Suivi d'un Cocktail Déjeunatoire offert par le District (pendant lequel aura lieu le tirage des Coupes VDM Séniors/U18/U16/U14/ Féminines Séniors)

<u>Important :</u> En amont du séminaire <u>une Assemblée Générale Extraordinaire aura lieu à 09h15</u>

BULLETIN DE PARTICIPATION

Président(e) ou son représentant :								
Mail @ :								

A Retourner au plus tard pour le : VENDREDI 20 MARS 2022

Mail: secretariat@districtvaldemarne.fff.fr



F.M.I

Quelques précisions pour mieux vous aider

Une seule préparation du LUNDI au VENDREDI sur : https://fmi.fff.fr/

- 1. Se connecter avec ses identifiants Footclubs
- 2. Récupérer vos rencontres » en haut pour lesquelles vous avez le droit Footclubs (*)
- 3. Charger les données » à droite de la ligne de votre match
- 4. Icône « Préparer la rencontre » en bas à gauche de l'écran
- 5. Composer votre équipe ou « charger une équipe-type »
- 6. Enregistrer la composition » en bas à droite de l'écran

Le club VISITEUR doit « transférer sa composition » la veille du match au plus tard.

Le matin du match, seul le club RECEVANT « charge les données » du match sur la tablette utilisée pour la rencontre (avec accès internet).

Lorsque la **FMI** ne peut pas être utilisée (problème technique), une feuille de match papier doit obligatoirement être réalisée avant match.

Rappel: pas besoin de connexion internet le jour du match

(*) Important : Pour pouvoir faire toutes les démarches s'assurer des droits attribués « GESTION FMI » sur FOOTCLUB :

FOOTCLUB ensuite **ORGANISATION** ensuite **IDENTIFIANTS FOOTCLUB** ensuite sélection une personne, s'assurer que la case **GESTION DE LA FEUILLE DE MATCH INFORMATISEE** est bien cochée puis lui donner les autorisations par rapport aux équipes pour lesquelles il devra faire la **FMI** (renouveler l'opération pour chaque utilisateur)

A la une de notre site internet toutes les informations FMI:

https://districtvaldemarne.fff.fr/video/fmi/

Expiration automatique des mots de passe

Les mots de passe Footclubs expirent automatiquement le 30 Juin et le 31 Décembre. Chacun doit renouveler son mot de passe au **1er Juillet et au 1er Janvier** sur https://fmi.fff.fr/assistance/



Du changement pour nos formations!

Dorénavant, la procédure d'inscription aux différents modules de Formations et Certifications se déroulant dans le Val de Marne est entièrement gérée par le District du Val de Marne de Football.



Comment s'inscrire?



Formation Educateur

- Se connecter à l'adresse https://districtvaldemarne.fff.fr
- Cliquer sur « FORMATIONS » puis « INSCRIPTION EDUCATEURS »
- Cliquer sur le module, ou la catégorie, souhaité en bas de page
- « Consulter la liste des sessions »
- <u>Choisir sa formation « 94 »</u> puis «Récupérer le dossier de candidature» à compléter et à enregistrer
- Cliquer sur «s'inscrire à la formation», afin de formaliser son inscription
- <u>Ajouter</u> en pièce jointe votre dossier candidature intégralement rempli puis valider votre inscription

Comment payer?



Paiement de la formation, soit :

Prélèvement club :
 Courriel officiel du club, confirmant la prise en charge de la formation

Virement bancaire (RIB Joint):

Envoyer par mail la preuve du virement (photo)+ nom / prénom / formation concernée

- Chèque:

A déposer au District ou à envoyer par courrier

- Espèces:

A déposer au District

VERS QUI S'ADRESSER?

Au 01.55.96.11.02

Mail: formation@districtvaldemarne.fff.fr





ATTENTION!! Les dossiers ne seront validés qu'à réception du règlement.



Afin de vous accompagner au mieux dans votre processus de formation, d'optimiser votre confort sur notre site à distance de commerces, de maintenir les moments d'échanges et de partages,

<u>le District continuera à vous proposer une offre de restauration à 10€/jour</u>

(Le règlement sera à réaliser le jour même et uniquement en chèque ou espèces)



PLANNING DES FORMATIONS 2021-2022

CFF1

U9 - Module 7-8 ans							
Date Début	Date Fin	Localité					
18/11/2021	19/11/2021	CAP CHARENTON					
06/01/2022	07/01/2022	DISTRICT					
03/02/2022	04/02/2022	VISIO					
14/04/2022	15/04/2022	DISTRICT					
16/05/2022	17/05/2022	DISTRICT					
U9 - Mod	U9 - Module 7-8 ans - (module Mineurs)						
Date Début	Date Fin	Localité					
24/02/2022	25/02/2022	REPORT					
U9 - Mod	U9 - Module 7-8 ans - (module féminin)						
Date Début	Date Fin	Localité					
21/02/2022	22/02/2022	REPORT					

U11 - Module 9-10 ans						
Date Début	Date Fin	Localité				
25/11/2021	26/11/2021	DISTRICT				
13/01/2022	14/01/2022	VISIO				
10/02/2022	11/02/2022	VISIO				
17/03/2022	18/03/2022	DISTRICT				
02/06/2022	03/06/2022	DISTRICT				
U11 - Mod	dule 9-10 ans (module	Mineurs)				
Date Début	Date Fin	Localité				
28/04/2022	29/04/2022	MAROLLES				
U11 - Module 9-10 ans - (module féminin)						
Date Début	Date Fin	Localité				
25/04/2022	26/04/2022	CLUB				

CFF2

U13 - Module 11-12 ans					
Date Début Date Fin Localité					
21/10/2021	22/10/2021	DISTRICT			
02/12/2021	03/12/2021	DISTRICT			
20/01/2022	21/01/2022	VISIO			
17/02/2022	18/02/2022	VISIO			
24/03/2022	25/03/2022	DISTRICT			

U15 - Module 13-14 ans					
Date Début	Date Fin	Localité			
15/11/2021	16/11/2021	BOISSY FC			
13/12/2021	14/12/2021	PARC DU TREMBLAY			
27/01/2022	28/01/2022	VISIO			
07/03/2022	08/03/2022	DISTRICT			
07/04/2022	08/04/2022	DISTRICT			

CFF3

U17-U19 - Module 15-18 ans				
Date Début	Date Fin	Localité		
24/01/2022	25/01/2022	VISIO		
03/03/2022	04/03/2022	PARC DU TREMBLAY		
19/04/2022	20/04/2022	THIAIS		

SEN - Module Seniors					
Date Début	Date Fin	Localité			
14/02/2022	15/02/2022	VISIO			
14/03/2022	15/03/2022	PARC DU TREMBLAY			
12/05/2022	13/05/2022	THIAIS			

MODULES COMPLÉMENTAIRES

Futsal Base -Module découverte-					
Date Début	Date Fin	Localité			
09/12/2021	10/12/2021	DISTRICT			
05/05/2022	06/05/2022	CLUB			
Modu	Module U6-U7 - Module 5-6 ans				
Date Début	Date Fin	Localité			
02/03/2022	02/03/2022	DISTRICT			
04/05/2022	04/05/2022	DISTRICT			

Gardien de But -Module découverte-				
Date Début	Date Fin	Localité		
22/11/2021	23/11/2021	DISTRICT		
03/03/2022	04/03/2022	DISTRICT		
Animatrice Fédérale de Football				
Date Début	Date Fin	Localité		
26/03/2022	02/04/2022	DISTRICT + CLUB		
14/05/2022	21/05/2022	DISTRICT + CLUB		

CERTIFICATIONS

CFF 1-2-3 (Septembre à Décembre)				
Date Début	Date Fin	Localité		
04/12/2021	04/12/2021	PARC DU TREMBLAY		

CFF 1-2-3 (Janvier à Juin)			
	Date Début	Date Fin	Localité
	12/03/2022	12/03/2022	PARC DU TREMBLAY
	21/05/2022	21/05/2022	PARC DU TREMBLAY
	23/06/2022	23/06/2022	PARC DU TREMBLAY

FICHE PRATIQUE - MESURES EN FAVEUR DU BENEVOLAT « FRAIS ENGAGES PAR LES BENEVOLES» DONS AUX ŒUVRES (2021) Sur les IMPOTS 2022





Réduction d'impôt

Les dons aux associations permettent de bénéficier d'une réduction d'impôt. Son montant est égal à 66 % des sommes versées pour les dons aux organismes d'intérêt général (dans la limite de 20 % du revenu) et à 75 % de ces sommes pour les dons aux organismes d'aide aux personnes en difficulté (là aussi dans la limite d'un certain plafond).

- 1- Je fais un Don à une ou plusieurs Association AVANT 31 Décembre 2021
- 2- En mai 2022 je remplis ma déclaration de revenus et j'indique le montant total de mes dons 2021 case 7UF de la

déclaration

3- En septembre 2022, l'administration fiscale me verse le montant de ma réduction fiscale sur mes dons 2021

Conditions d'éligibilité

Associations concernées

L'association doit mener des actions d'intérêt général et présenter un caractère philanthropique, éducatif, scientifique, social, humanitaire, sportif, etc...

<u>Organismes d'utilité publique, d'intérêt général ou politiques</u> : vous pourrez déduire <u>jusqu'à 66%</u> des dons annuels, retenus dans une limite de 20% du revenu net imposable.

Bénévoles concernés

Membres bénévoles de l'association, participant à son animation et à son fonctionnement, sans contrepartie ni aucune rémunération.

À noter : s'agissant d'une réduction d'impôt et non d'un crédit d'impôt, le dispositif ne présente un intérêt que pour les bénévoles imposables à l'impôt sur le revenu.

Dépenses et montants concernés

Justification des dépenses

Ouvrent droit à réduction d'impôt à hauteur de leur montant les dépenses engagées strictement en vue de la réalisation des activités ou des projets de l'association et dûment justifiées (Fiche « FRAIS ENGAGES DANS LE CADRE D'UNE ACTIVITE BENEVOLE)

L'association conserve les justificatifs.

Dépenses liées à l'usure d'un véhicule personnel

Le remboursement des frais de voiture automobile, vélomoteur, scooter ou moto peut être calculé à l'aide du barème spécifique défini par l'administration fiscale.

Barème relatif aux frais engagés personnellement dans le cadre d'une activité bénévole			
Type de véhicule	Par kilomètre parcouru		
Véhicules automobiles	0,321 €		
Vélomoteurs, scooters, motos	0,125 €		

Pièces complémentaires

Renonciation au remboursement

Le bénévole doit renoncer expressément au remboursement des dépenses engagées pour le compte de l'association par mention manuscrite sur les justificatifs telle que "je soussigné (nom, prénom) renonce au remboursement des dépenses démontrées par les pièces ci-jointes pour un montant de $x \in \mathbb{R}$.

Reçu fiscal

L'association délivre ensuite un reçu au membre reprenant le montant, conforme à un <u>modèle fixé réglementairement</u> (**Reçu 11580-**03).

Report des montants dans la comptabilité

Le montant du reçu doit figurer en produits (dans la colonne "recettes") dans la comptabilité de l'association, parmi les <u>dons</u> de particuliers. Les dépenses remboursées doivent être ventilées parmi les charges (dans la colonne "dépenses").

Calcul de la réduction d'impôt

Taux de réduction

La réduction d'impôt est égale à un certain pourcentage du montant déclaré des frais non remboursés qui varie suivant la nature de la structure à laquelle le non-remboursement profite.

Type d'organisme	Montant ouvrant droit à la réduction d'impôt	Réduction maximale
Œuvre d'intérêt général ou d'utilité publique	66 % des sommes versées	20 % du revenu imposable

66% dans la limite de 20 % du revenu imposable, dans les autres cas (DISTRICTS / CLUBS)

Dons à des organismes d'intérêt général : case 7UF de la déclaration

<u>Plafonnement</u>: Les excédents (au-delà de 20% du revenu imposable) <u>peuvent être reportés sur les 5 années suivantes.</u>



Reçu au titre des dons à certains organismes d'intérêt général Articles 200, 238 bis et 885-0 V bis A du code général des impôts (CGI)

Bénéficiaire des versements
Nom ou dénomination :
Adresse: N° Rue
Objet:
Objet .
Cochez la case concernée (1):
Association ou fondation reconnue d'utilité publique par décret en date du// publié au Journal officiel du/ ou association située dans le département de la Moselle, du Bas-Rhin ou du Haut-Rhin dont la mission a été reconnue d'utilité publique par arrêté préfectoral en date du//
☐ Fondation universitaire ou fondation partenariale mentionnées respectivement aux articles L. 719-12 et L. 719-13 du code de l'éducation
☐ Fondation d'entreprise
Oeuvre ou organisme d'intérêt général
☐ Musée de France
☐ Établissement d'enseignement supérieur ou d'enseignement artistique public ou privé, d'intérêt général, à but non lucratif
Organisme ayant pour objet exclusif de participer financièrement à la création d'entreprises
Association cultuelle ou de bienfaisance et établissement public des cultes reconnus d'Alsace-Moselle
Organisme ayant pour activité principale l'organisation de festivals
Association fournissant gratuitement une aide alimentaire ou des soins médicaux à des personnes en difficulté ou favorisant leur logement
Fondation du patrimoine ou fondation ou association qui affecte irrévocablement les dons à la Fondation du patrimoine, en vue de subventionner les travaux prévus par les conventions conclues entre la Fondation du patrimoine et les propriétaires des immeubles (article L. 143-2-1 du code du patrimoine)
Établissement de recherche public ou privé, d'intérêt général, à but non lucratif
☐ Entreprise d'insertion ou entreprise de travail temporaire d'insertion (articles L. 5132-5 et L. 5132-6 du code du travail).
Associations intermédiaires (article L. 5132-7 du code du travail)
☐ Ateliers et chantiers d'insertion (article L. 5132-15 du code du travail)
☐ Entreprises adaptées (article L. 5213-13 du code du travail)
Agence nationale de la recherche (ANR)
Société ou organisme agréé de recherche scientifique ou technique (2)
Autre organisme :

- (1) ou n'indiquez que les renseignements concernant l'organisme
- (2) dons effectués par les entreprises

	De	onateur		
Nom:		Prénoms :		
Adresse:				
	Commune			
Le bénéficiaire reconnaî	t avoir reçu au titre des dons et	euros	t à réduction d'imp	ôt, la somme de :
Somme en toutes lettres	:			
Date du versement ou d	du don :/			
prévue à l'article (3) :	sur l'honneur que les dons et 200 du CGI	versements qu'il reçoit 238 bis du CGI		réduction d'impô V bis A du CGI
Forme du don :				
Acte authentique	Acte sous seing privé	☐ Déclaration	de don manuel	Autres
Nature du don :				
☐ Numéraire	☐ Titres de sociétés cotés	Autres (4)		
En cas de don en numé	raire, mode de versement du	don:		
Remise d'espèces	Chèque	☐ Virement, p	rélèvement, carte b	pancaire
L'organisme bénéficiaire de l'une des catégories d Il est rappelé que la déliv dispositions de l'article 1 ces documents.	e peut cocher une ou plusieurs cases. e peut, en application de l'article L. 80 'organismes mentionnées aux articles vrance irrégulière de reçus fiscaux pa 740 A du code général des impôts, a revenus ou de produits; frais engagé	200 et 238 bis du code généra r l'organisme bénéficiaire est s à une amende fiscale égale à 2	l des impôts. susceptible de donner li 25 % des sommes indû	eu, en application de ment mentionnées su
			Date et signatu	re
			/	

FRAIS ENGAGES DANS LE CADRE D'UNE ACTIVITE BENEVOLE

(Articles 200.5 du Code Général des Impôts)

Par M	
Adresse :	
	a aux activités entrant dans le cadre de l'objet de l'Association (1 1 Association (1) : Pour la déclaration 2022 des revenus de 2021.
	·
	du véhicule utilisé :
(Joindre copie de l	la carte grise)

Date	Objet Nature de la dépense (Indiquer le lieu si déplacement		Montant OU Nombre de Km Joindre justificatif si déplacement)	
Exemple 07.01.21	Réunion District	champigny	5 Kms	
+				
+				
+				
+				

E-FOOT 94 n°575 Page 17 de 42

Date	Objet	Nature de la dépense (Indiquer le lieu si déplacement	Montant OU Nombre de Km (Joindre justificatif si déplacement)
		OT 94 n°575 Page 18 de	

		l l	
ais de dépla	 		

Frais de déplacement : Automobile : Nombre total de Km :					
Je soussigné(e) :					
Fait àlelelele					

Procès-Verbaux

COMMISSION ORGANISATION DES COMPETITIONS CHAMPIONNATS & COUPES

Réunion du Mardi 22 Mars 2022

Président : M. COMBAL

<u>Présents</u>: MM. BOUSSARD, BRUNET, ARNAUD, TOUVENET. LEFEUVRE, SAMBA.

AVIS A TOUS LES CLUBS

Rappel à tous les clubs

Afin de pouvoir traiter au mieux vos mails, nous vous remercions de bien vouloir indiquer pour chaque demande : le numéro du match, le match, la catégorie et la date du match.

Pour toute demande de report de match pour cas de Covid, vous devez obligatoirement joindre à votre demande au minimum 4 attestations.

Rappel Article 23.6 du RSG du District

23.6 - Si le forfait général, la mise hors compétition ou le déclassement pour fraude intervient avant les trois dernières rencontres de championnat auquel participe l'équipe concernée, les points et les buts pour et contre acquis lors des matchs contre cette équipe sont annulés. Toutefois, le forfait contre cette équipe forfait général, mise hors compétition ou déclassée pour fraude avant les trois dernières rencontres reste acquis. Si une telle situation intervient dans les trois dernières rencontres de championnat auquel participe l'équipe concernée, les points et les buts pour et contre acquis lors des matchs contre cette équipe restent acquis et les matchs éventuellement non disputés sont donnés perdus par pénalité.

Rappel Article 10.3 du RSG du District

« Pour préserver la régularité et l'équité sportive de la compétition, les rencontres d'équipes d'un même groupe, doivent impérativement se dérouler, pour la dernière journée de Championnat, le même jour (dans la même semaine pour les rencontres de championnat FUTSAL), à l'heure officielle, hormis les dérogations annuelles accordées en début de saison. »

Rappel Article 5 du RSG du District

Les clubs encore qualifiés pour la Coupe de France ou la Coupe de Paris IDF doivent présenter une équipe inférieure de la catégorie, disponible, sous peine de match perdu, afin de participer à la Coupe du Val de Marne à la date prévue.

Rappel: Extrait Annexe Financier du District

Forfaits avisés ou autres toutes catégories dans <u>les 3 dernières journées de Championnat</u>:
 Amende 100.00 euros

PARC DU TREMBLAY Courriel du Service Sport du 06/12/2021

Avis de fermetures :

- -18 AVRIL 2022
- -1er & 8 MAI 2022
- -26 MAI 2022

La commission demande aux clubs qui sont susceptibles de jouer au Tremblay à ces dates de bien vouloir prévenir le secrétariat du District pour tout report ou changement de terrain (avant 12 h le vendredi) Si non match perdu.

DEPARTEMENTALE « SENIORS »

CHAMPIONNAT SENIORS

500752 - Courriel de CACHAN AS CO du 17/03/2022 - SENIORS D2.B

La commission enregistre le changement de terrain et d'horaire de Cachan ASCO pour ses rencontres à domicile, celles-ci se dérouleront à partir du 21/03/22 au stade Dumontel (synthétique) avenue Dumontel à CACHAN, coup d'envoi 15h30. Prévenir vos adversaires.

COUPE VDM SENIORS

CALENDRIER PREVISIONNEL COUPE VDM SENIORS

Seniors :	Dates des Rencontres	<u>Dates des tirages</u>
¼ Finale	17 Avril 2022	26 mars 2022
½ Finale	26 Mai 2022	26 mars 2022
Finalo	11 at 12 Juin 2022	

COUPE VDM Amitié

CALENDRIER PREVISIONNEL COUPE VDM Amitié

Amitié :	Dates des Rencontres	Dates des tirages	
¼ Finale	17 Avril 2022	effectué	
½ Finale	26 Mai 2022	26 mars 2022	
Finale	11 et 12 Juin 2022		

CHAMPIONNAT CDM

COUPE CDM

CALENDRIER PREVISIONNEL COUPE CDM

CDM:	Dates des Rencontres	<u>Dates des tirages</u>
¼ Finale	17 Avril 2022	effectué
½ Finale	26 Mai 2022	03 Mai 2022
Finale	12 Juin 2022	

CHAMPIONNAT ANCIENS

23454167- VILLEJUIF E. BENFICA 11 / ARSENAL AC 11 Anciens D3.B du 20/03/2022

Lecture feuille de match.

La commission enregistre le 1^{er} forfait de l'équipe d'ARSENAL AC 11.

23824582- CRISTOLIENNE LA 11 / IVRY PORTUGAIS TRAV. Anciens D4 du 20/03/2022

Lecture feuille de match.

La commission enregistre le 1^{er} forfait de l'équipe de TRAV. PORT. IVRY.

COUPE ANCIENS

CALENDRIER PREVISIONNEL COUPE ANCIENS

Anciens :	<u>Dates des Rencontres</u>	<u>Dates des tirages</u>
¼ Finale	17 Avril 2022	29 Mars 2022
½ Finale	26 Mai 2022	03 Mai 2022
Finale	12 Juin 2022	

CHAMPIONNAT + 45 ANS

Courriels de Portugais Vitry UA 12 + 45 ans.B du 18/03/22 (Changement de poule).

La commission enregistre le changement de poule de cette équipe qui évoluera dorénavant en poule A. Prévenir vos adversaires.

COUPE + 45 ANS

CALENDRIER PREVISIONNEL COUPE « + 45 Ans »

+ 45 Ans :	Dates des Rencontres	Dates des tirages
¼ Finale	17 Avril 2022	29 mars 2022
½ Finale	26 Mai 2022	03 mai 2022
Finale	12 Juin 2022	

24430002- CHARENTON CAP / BRY FC + 45ans du 06/03/2022

Courriel de Charenton CAP du 22/03/22. La commission enregistre le résultat du match. CHARENTON CAP 0 but / BRY FC :16 buts, l'équipe de BRY FC est qualifiée pour la suite de l'épreuve.

CHAMPIONNAT +55 ans

23841780- VILLEJUIF US 13 / CHAMPIGNY FC 94 13 + 55ans.B du 20/03/2022

Courriels et Accords des 2 clubs via footclub du 17/03/22 (demande de report). Accord de la commission match le 17/04/22.

23841784- ARRIGHI AS / CHEVILLY LARUE ELAN 13 + 55ans.B du 20/03/2022

Courriel du club de Arrighi AS du 19/03/22.(Report de match)

La commission demande aux deux clubs de trouver un accord et de prévenir le secrétariat du District.

COUPE VDM ENTREPRISE

CALENDRIER PREVISIONNEL COUPE VDM FOOT ENTREPRISE

Seniors et Amitié: <u>Dates des Rencontres</u> <u>Dates des tirages</u>

 ¼ Finale
 16 Avril 2022
 effectué

 ½ Finale
 26 Mai 2022
 3 mai 2022

Finale 11 et 12 Juin 2022

CHAMPIONNATS FEMININS

24050389- FRESNES AAS 1 / VILLENEUVE ABLON US 1 Séniors féminines D1 du 19/03/2022

Lecture feuille de match, et des rapports des arbitres et du Délégué officiel (terrain non conforme).

La commission décide match perdu pour erreur administrative (article 40.2 des RG) à l'équipe de FRESNES AAS 1.

24050392- VILLENEUVE AFC 1 / ST MAUR LUSITANOS 1 Séniors féminines D1 du 19/03/2022

Lecture feuille de match du 19/03/22 et du rapport de l'arbitre.

L'équipe de St Maur Lusitanos 1 étant incomplète en cours de partie, la commission décide match perdu par pénalité (article 40.1 des RG) à l'équipe de St Maur Lusitanos 1.

24279609- NOGENT FC / CHEVILLY LARUE U18 F du 19/03/2022

Courriel des deux clubs du 17/03/22 (demande de report).

La commission fixe le match le 09/04/22. Prévenir vos adversaires.

24279290- U.S.IVRY FOOTBALL / CHARENTON C.A.P U11 Féminines B du 20/03/2022

Courriel de l'équipe de US IVRY du 16/03/22.

Accord de la commission, match le 27/03/22 à 11h 30 au stade Gournay. Prévenir vos adversaires

24279245- AVENIR SPORTIF D'ORLY / THIAIS F.C U13 Féminines du 18/03/2022

Courriels et accords des 2 clubs du 18/03/22 (report de match)

Accord de la commission, match le 17/04/22A 11h30.

24279249- CRETEIL LUSITANOS F.US / ECOLE PLESSEENNE DE FOOTBALL U13 Féminines du 20/03/2022

Courriels et accords des 2 clubs du 21/03/22, la Commission note que le match aura lieu le 27/03/22 sur les installations du Plessis Trévise.

24279292- CACHAN A.S.C.O / ST MAUR F FEMININ V.G.A U13 Féminines du 20/03/2022

Courriel de l'équipe de CACHAN A.S.C.O du 18/03/22.

La commission enregistre le 2^{ème} Forfait avisé de CACHAN ASCO.

24279343- SUCY F.C/ JOINVILLE R.C U15 Féminines du 20/03/2022

Courriels et accords des 2 clubs du 18/03/22.

Accord de la commission, match le 10/04/22.

24279348- FONTENAY SS BOIS U.S / CRETEIL LUSITANOS F U.S U15 Féminines du 20/03/2022

Courriels et accords des 2 clubs du 22/03/22.

Accord de la commission, match le 27/03/22 à 11h00.

COUPE FEMININE

CALENDRIER PREVISIONNEL COUPE FEMININES Séniors

Séniors VDM:Dates des RencontresDates des tirages¼ Finale16 avril 202226 mars 2022½ Finale26 Mai 202226 mars 2022Finale12 Juin 2022

CALENDRIER PREVISIONNEL COUPE FEMININES U15

U15 VDM:Dates des RencontresDates des tiragesCadrage30 mars 2022effectué¼ Finale16 avril 20225 avril 2022½ Finale26 Mai 202229 mars 2022Finale12 Juin 2022

DEPARTEMENTALE JEUNES

Coupe VDM U20

CALENDRIER PREVISIONNEL COUPE VDM U20

U20 DISTRICT:Dates des RencontresDates des tirages¼ Finale17 avril 202229 mars 2022½ Finale22 Mai 202203 Mai 2022Finale11 Juin 2022

CHAMPIONNAT U18

23450171-LIMEIL-BREVANNES AJ 1 / ALFORTVILLE US 1 D1 du 20/03/22

Lecture de la feuille de match et rapport de l'arbitre. La Commission enregistre le 3eme forfait de l'Alfortville US, entrainant le forfait général de votre équipe.

Dossier transmis à la LPIFF pour vérification des obligations de l'équipe Séniors évoluant en R2.

23451237-VILLEJUIF US 2 / CHARENTON CAP U18.D2 du 20/03/22

Courriel de Villejuif US du 18/03/22 (2 matchs sur le même terrain et à la même heure). La Commission fixe cette rencontre le 17/04/22. Prévenir vos adversaires.

Coupe VDM U18

CALENDRIER PREVISIONNEL COUPE VDM U18

U18 VDM:Dates des RencontresDates des tirages¼ Finale17 Avril 202226 mars 2022½ Finale26 Mai 202226 mars 2022

Finale 12 Juin 2022

CHAMPIONNAT U16

23452112- RUNGIS US 2 / ENT MANDRES PERIGNY 1 U16 D3.B du 20/03/22

Courriel de l'US Rungis du 18/03/22. (2 matchs sur le même terrain et à la même heure), la Commission fixe cette rencontre le 17/04/22. Prévenir vos adversaires.

Coupe VDM U16

CALENDRIER PREVISIONNEL COUPE VDM U16

 U16 VDM
 Dates des Rencontres
 Dates des tirages

 ¼ Finale
 17 Avril 2022
 26 mars 2022

 ½ Finale
 26 Mai 2022
 26 mars 2022

 Finale
 12 Juin 2022

Coupe Amitié U16

CALENDRIER PREVISIONNEL COUPE U16 AMITIE

U16 AMITIEDates des RencontresDates des tirages¼ Finale17 Avril 202229 mars 2022½ Finale26 Mai 2022A DéfinirFinale12 Juin 2022

Coupe District U16

CALENDRIER PREVISIONNEL COUPE U16 DISTRICT

U16 DISTRICTDates des RencontresDates des tirages¼ Finale17 Avril 2022effectué½ Finale26 Mai 202202 Mai 2022Finale12 Juin 2022

CHAMPIONNAT U14

526258 - Courriel de LUSITANOS US du 18/03/22.

Seine à 16h00. Prévenir vos adversaires.

La Commission enregistre le Forfait général de votre équipe U14 (3) en D4.C. Avis aux clubs concernés.

23453174- VITRY 94.2 CA 2 / FRESNES AAS2 U14 D3 du 26/03/2022

Courriel de Vitry CA 2 du 22/03/22 (changement de terrain et d'horaire).

Accord de la commission, la rencontre se déroulera au stade Honoré de Balzac à Vitry sur

Coupe VDM U14

CALENDRIER PREVISIONNEL COUPE U14 VDM

 U14 VDM
 Dates des Rencontres
 Dates des tirages

 ¼ Finale
 16 Avril 2022
 26 mars 2022

 ½ Finale
 26 Mai 2022
 26 mars 2022

 Finale
 11 Juin 2022

Coupe Amitié U14

CALENDRIER PREVISIONNEL COUPE U14 AMITIE

U14 AMITIEDates des RencontresDates des tirages¼ Finale16 Avril 202229 mars 2022½ Finale26 Mai 2022A DéfinirFinale11 Juin 2022

Coupe District U14

CALENDRIER PREVISIONNEL COUPE U14 DISTRICT

U14 « DISTRICT »Dates des RencontresDates des tirages1/8 Finale26 Mars 2022Tirage effectué¼ Finale23 Avril 202229 mars 2022½ Finale26 Mai 202203 Mai 2022Finale11 Juin 2022

COMMISSION FOOTBALL A EFFECTIF REDUIT (F.E.R)

Réunion du lundi 21 mars 2022

Président: M. AMSELLEM Emile,

Membres : Mme NAZICAL Marie-Ange et MM. FETOUS Lakhdar, GLAUDE Gérard,

GRESSIEN Georges, MOUSTAMID Abdou, NOYON Joël, SAINT-ALBIN Maurice,

Assistent: MM. Patrick DARDENNES, TAFININE Driss,

Absents excusés: Mmes GUILIANI Patricia, RANSOU Virginie MM. GOURDOU Jean-Philippe,

LEBERRE Jean-Claude, LOPES Paulo.

AVIS AUX CLUBS

<u>UTILISATION OBLIGATOIRE DE LA F.M.I (Feuille de match informatisée)</u>:

Toute rencontre n'ayant pas fait l'objet de la <u>F.M.I sera amendée de 50€ par équipe.</u> En cas d'impossibilité due à l'équipe adverse, qui n'a pas préparé sa tablette ou qui n'a pas ses CODES: une *feuille de match papier* doit être remplie par le club recevant qui indiquera le motif de la non-utilisation de la F.M.I.

En cas de non-respect, la Commission avisera et pourra amender les deux clubs s'il y a lieu.

RAPPEL IMPORTANT:

Pour la phase 2 des critériums U11 et U13 :

Redonner les droits (CODES) aux responsables d'équipes pour qu'ils puissent avoir accès aux F.M.I (Via FOOTCLUB).

RAPPEL ENVOI DE COURRIERS

Pour que les dossiers soient traités, il est impératif de suivre les directives : du District du VDM de FOOTBALL.

Le District vous demande d'indiquer sur tous vos courriers officiels :

- Le nom du club,

- L'objet de votre demande et les références des rencontres : (CATEGORIE U6 à U13 - GROUPE - POULE et DATE DE LA RENCONTRE).

UN SEUL COURRIER OU UN MAIL POUR CHAQUE SUJET A TRAITER.

Modes d'envoi du courrier ou mail au District VDM DE FOOTBALL :

E-mail: secretariat@districtvaldemarne.fff.fr, ou à la tecchnique@districtvaldemarne.fff.fr

NB: Seuls les mails provenant des messageries officielles des clubs seront traités

par le District du Val-de-Marne de FOOTBALL.

LES COMPTES-RENDUS DES PLATEAUX DES U7/U9 sont à envoyer UNIQUEMENT

par Courrier postal: au DISTRICT DU VAL-DE-MARNE DE FOOTBALL

- 131, Boulevard des Alliés - 94500 CHAMPIGNY-SUR-MARNE.

Technique: Driss 01.55.96.11.43 ou Hédi: 01.55.96.11.42

Ne pas oublier d'indiquer les noms et prénoms des joueurs et dirigeants et n° de licence.

Exemple 1: équipe A /équipe B - U13 - Groupe ABCD du 19/09/2021.

Courrier club de Numéro d'affiliation 5..... du 19/09/2021.

Objet: neutralisation de la rencontre / ou forfait avisé / ou absence ...

Responsable Monsieur... Club x. Licence n°.... Pour info: la Technique Monsieur...

ADMINISTRATIF

PLATEAUX U7

Courrier de U. FOOTBALL CRETEIL du 21/03/2022

La Commission note le faible temps de jeu des enfants U6/U7 de l'<u>U. FOOTBALL CRETEIL</u>. Elle demande au club de VINCENNES CO de mieux s'organiser à l'avenir.

PLATEAUX U9

Courrier d'ORMESSON U.S. du 14/03/2022

Pris note.

Plateau reporté au 23/04/2022 en accord avec vos adversaires.

Courrier du club : VILLECRESNES U. S. du 16/03/2022

Plateau U9 du 19/03/2022 à NOISEAU STE S.

Pris note des changements :

Plateau VALENTON FA-US VILLECRESNES et NOISEAU SS-APAC CHAMPIGNY.

Courrier du club : PORTUGAIS ACADEMICA CHAMPIGNY A. du 18/03/2022

Plateau U9 du 19/03/2022 à VALENTON FOOTBALL ACADEMY

Pris note des changements :

Plateau VALENTON FA-US VILLECRESNES et NOISEAU SS-APAC CHAMPIGNY.

Courrier de VALENTON FOOTBALL ACADEMY du 21/03/2022

Pris note.

CRITERIUM U11

Courrier du club : FOOTBALL CLUB D'ALFORTVILLE du 11/03/2022 FOOTBALL CLUB D'ALFORTVILLE/ST MAUR F. MASCULIN V.G.A. U11 G2 ABCD du 12/03/2022

Pour votre information : ST MAUR F. MASCULIN V.G.A. n'a que trois équipes.

Courrier de CRETEIL LUSITANOS F. US du 14/03/2022

CRETEIL LUSITANOS F. US/SUCY F.C. U11 G5 ABCD du 12/03/2022

Connexion à la F.M.I vérifiée, pas d'amende.

Courrier de BOISSY F.C. du 13/03/2022

BOISSY F.C. / F. C. MANDRES PERIGNY U11 G3 ABCD du 12/03/2022

Pris note des problèmes F.M.I.

Courrier du club : ST MAUR F. MASCULIN V.G.A. du 17/03/2022

ST MAUR F. MASCULIN V.G.A. / CHARENTON C.A.P. U11 G1 ABCD du 12/03/2022

Pris note des problèmes F.M.I.

Connexion à la F.M.I vérifiée, pas d'amende.

CRITERIUM U13

Courrier de BOISSY F.C. du 16/03/2022

VILLEJUIF U.S. / BOISSY F.C. CRIT.LACHICHE Poule unique AB du 19/03/2022 Pris note du FORFAIT AVISE.

Pris note au FORFAIT AVISE.

Courrier de FOOTBALL CLUB D'ALFORTVILLE du 19/03/2022

FOOTBALL CLUB D'ALFORTVILLE / CLUB ATHLETIQUE DE VITRY 94.2 U13 G3 ABCD du 19/03/2022

Pris note du FORFAIT de votre deuxième équipe U13 suite à la COVID-19.

$\frac{\text{SAISON}: 2021 - 2022}{\text{N°10 - JOURNAL DES AMENDES}}$ en \ll FOOT ANIMATION \gg (PV DU 21/03/2022)

CLUBS	CLUBS AMENDES	MOTIFS	RENCONTRES	MONTANTS DES AMENDES
563822	ECOLE PLESSEENNE DE FOOTBALL	Pas de F.M.I après 1er avertissement : Poule C et poule D	VINCENNOIS C.O./ ECOLE PLESSEENNE DE FOOTBALL U11 G1 ABCD du 12/03/2022	100,00€
519839	VILLEJUIF U.S.	Pas de F.M.I après 1er avertissement : Poule B, et poule D	BONNEUIL S/MARNE C.S./ VILLEJUIF U.S. U11 G2 ABCD du 12/03/2022	100,00€
500031	CHOISY LE ROI A.S.	Pas de F.M.I après 1er avertissement : Poules A, B, C, D	CHOISY LE ROI A.S./ LIMEIL BREVANNES A.J. U11 G 3 ABCD du 12/03/2022	200,00€
551254	LIMEIL BREVANNES A.J.	Pas de F.M.I après 1er avertissement : Poules A, B, C, D	CHOISY LE ROI A.S./ LIMEIL BREVANNES A.J. U11 G3 ABCD du 12/03/2022	200,00€
580485	VILLENEUVE ABLON U.S.	Pas de F.M.I après 1er avertissement : Poule A	ARCUEIL C.O. MUNICIPAL/ VILLENEUVE ABLON U.S. U11 G3 ABCD du 12/03/2022	50,00€
507502	RUNGIS U.S.	Pas de F.M.I après 1er avertissement : Poule D	VALENTON FOOTBALL ACADEMY/ RUNGIS U.S. U11 G3 ABCD du 12/03/2022	50,00€
519839	VILLEJUIF U.S.	Pas de F.M.I après 1er avertissement : Poule A	VILLEJUIF U.S./ OLYMPIQUE DE CHAMPIGNY U11 G 6 AB du 12/03/2022	50,00€
521869	ALFORTVILLE US	Pas de F.M.I après 1er avertissement : Poule A	ALFORTVILLE US/ U. FOOTBALL CRETEIL U11 G6 AB du 12/03/2022	50,00€
537053	JOINVILLE R.C.	Pas de F.M.I après 1er avertissement : Poule A, Poule B	JOINVILLE R.C./ CHOISY LE ROI A.S. CRIT.AVENIR Poules A et B du 12/03/2022	100,00€
500031	CHOISY LE ROI A.S.	Pas de F.M.I après 1er avertissement : Poule A, Poule B	JOINVILLE R.C./ CHOISY LE ROI A.S. CRIT.AVENIR Poule A AB du 12/03/2022	100,00€
	TOTAL	GENERAL	JOURNAL AMENDES	1 000.00 €

ANNEXE FINANCIERE



Disqualification Festival U13, 2ème Tour Coupe VDM FUTSAL (Challenge MERCIER J. et LEVY J.). Forfait non-avisé Festival U13, 2ème Tour coupe VDM FUTSAL (Challenge MERCIER J. et LEVY J.). Disqualification Festival U13. Absence à la réunion annuelle Ecole de Foot. Absence à la réunion annuelle Ecole de Foot. Disqualification Challenge MERCIER J. et LEVY J.). Absence à la réunion annuelle Ecole de Foot. Disqualification Challenge Regional - 1er Tour. Disqualification Challenge Régional - 2eme Tour. Disqualification Challenge		
J.). Forfait non-avisé Festival U13, 2ème Tour coupe VDM FUTSAL (Challenge MERCIER J. et LEVY J.). Disqualification Festival U13. Porfait non-avisé Festival U13. Disqualification Festival U13 - Finale, Finale Coupe VDM FUTSAL (Challenge MERCIER J. et LEVY J.). Absence à la réunion annuelle Ecole de Foot. Absence non-justifiée à une convocation. U6 / U7 : Forfait ou absence. U6 / U7 : Compte rendu non-reçu. U8 / U9 : Compte rendu non-reçu. U8 / U9 : Compte rendu non-reçu. 10,00 € au club d'accueil Licence manquante. 4,00 € / licence 1er forfait - U11 / U13. 2éme forfait - U11 / U13. 30,00 € / Equipe 2éme forfait - U11 / U13. 10,00 € / Equipe U10 / U11 : Feuille de rencontre non-reçue. 20,00 € au club recevant U12 / U13 : Feuille de rencontre non-reçue. 20,00 € au club recevant Feuille de rencontre (retard, irrégulière, mal remplie). Porfait non-avisé Challenge Régional - 1er Tour. 15,00 € Forfait non-avisé Challenge Régional - 2éme Tour. Disqualification Challenge Régional - 2éme Tour. Disqualification Challenge Régional - Pinale. Porfait non-avisé Challenge Régional - Finale. Disqualification Challenge Régional - Finale. Disqualification Challenge Régional - Finale. Porfait non-avisé Challenge Régional - Finale. Disqualification Challenge Régional - Finale. Porfait non-avisé Challenge Régional - Finale. Disqualification Challenge Régional - Finale. Forfait non-avisé Challenge Régional - Finale. Disqualification Challenge Régional - Finale. Disqualification Challenge Régional - Finale. Porfait non-avisé Challenge Régional - Finale. Disqualification Challenge Régional - Finale.	Disqualification Festival U13,	20,00 €
Forfait non-avisé Festival U13, 2ème Tour coupe VDM FUTSAL (Challenge MERCIER J.et LEVY J.). Disqualification Festival U13. Disqualification Festival U13. Disqualification Festival U13. Disqualification Festival U13. Disqualification Festival U13 - Finale, Finale Coupe VDM FUTSAL (Challenge MERCIER J.et LEVY J.). Absence à la réunion annuelle Ecole de Foot. Absence non-justifiée à une convocation. U6 / U7 : Forfait ou absence. U6 / U7 : Compte rendu non-reçu. U8 / U9 : Forfait ou absence. U8 / U9 : Compte rendu non-reçu. U10 / U11 : Feuille de rencontre non-reçu. 20,00 € au club d'accueil Licence manquante. 4,00 € / Equipe 2éme forfait - U11 / U13. 8,00 € / Equipe 3éme forfait - U11 / U13. 10,00 € / Equipe U10 / U11 : Feuille de rencontre non-reçue. U12 / U13 : Feuille de rencontre non-reçue. 20,00 € au club recevant Feuille de rencontre (retard, irrégulière, mal remplie). Porfait non-avisé Challenge Régional - 1er Tour. 15,00 € Forfait non-avisé Challenge Régional - 2éme Tour. Disqualification Challenge Régional - 2éme Tour. Disqualification Challenge Régional - Pinale. Disqualification Challenge Régional - Finale.	2ème Tour Coupe VDM FUTSAL (Challenge MERCIER J. et LEVY	
2ème Tour coupe VDM FUTSAL (Challenge MERCIER J.et LEVY J.). Disqualification Festival U13. 30,00 € Forfait non-avisé Festival U13. 40,00 € Disqualification Festival U13 - Finale, Finale Coupe VDM FUTSAL (Challenge MERCIER J.et LEVY J.). Absence à la réunion annuelle Ecole de Foot. 25,00 € Absence non-justifiée à une convocation. 40,00 € U6 / U7 : Forfait ou absence. 8,00 € au club U6 / U7 : Compte rendu non-reçu. 10,00 € au club U8 / U9 : Forfait ou absence. 8,00 € / équipe U8 / U9 : Compte rendu non-reçu. 20,00 € au club d'accueil Licence manquante. 4,00 € / licence 1er forfait - U11 / U13. 6,00 € / Equipe 2éme forfait - U11 / U13. 8,00 € / Equipe 3éme forfait - U11 / U13. 10,00 € / Equipe U10 / U11 : Feuille de rencontre non-reçue. 20,00 € au club recevant U12 / U13 : Feuille de rencontre non-reçue. 20,00 € au club recevant Feuille de rencontre (retard, irrégulière, mal remplie). 9,50 € / équipe Disqualification Challenge Régional - 1er Tour. 15,00 € Forfait non-avisé Challenge Régional - 2éme Tour. 30,00 € Disqualification Challenge Régional - 2éme Tour. 60,00 € Forfait non-avisé Challenge Régional - Finale. 60,00 € Forfait non-avisé Challenge Régional - Finale. 120,00 € Disqualification Festival U13, 10,00 € Forfait non-avisé Festival U13, 15,00 €	J.).	
J.). Disqualification Festival U13. Forfait non-avisé Festival U13. Disqualification Festival U13. Disqualification Festival U13 - Finale, Finale Coupe VDM FUTSAL (Challenge MERCIER J. et LEVY J.). Absence à la réunion annuelle Ecole de Foot. Absence non-justifiée à une convocation. U6 / U7 : Forfait ou absence. U6 / U7 : Compte rendu non-reçu. U8 / U9 : Forfait ou absence. U8 / U9 : Compte rendu non-reçu. U8 / U9 : Compte rendu non-reçu. Licence manquante. Licence manquante. 1er forfait - U11 / U13. 2éme forfait - U11 / U13. 36,00 € / Equipe 2éme forfait - U11 / U13. 10,00 € / Equipe U10 / U11 : Feuille de rencontre non-reçue. 20,00 € au club recevant U12 / U13 : Feuille de rencontre non-reçue. Peuille de rencontre (retard, irrégulière, mal remplie). Porfait non-avisé Challenge Régional - 1er Tour. Disqualification Challenge Régional - 2éme Tour. Disqualification Challenge Régional - 1er Tour. Disqualification Challenge Régional - 2éme Tour. Disqualification Challenge Régional - 1er Tour. Disqualification Challenge Régional - 2éme Tour. Disqualification Challenge Régional - 1er Tour. Disqualification Challenge Régional - 2éme Tour.	Forfait non-avisé Festival U13,	30,00 €
Disqualification Festival U13. 40,00 € Forfait non-avisé Festival U13. 40,00 € Disqualification Festival U13 - Finale, Finale Coupe VDM FUTSAL (Challenge MERCIER J.et LEVY J.). Absence à la réunion annuelle Ecole de Foot. 25,00 € Absence non-justifiée à une convocation. 40,00 € U6 / U7 : Forfait ou absence. 8,00 € au club U6 / U7 : Compte rendu non-reçu. 10,00 € au club U8 / U9 : Forfait ou absence. 8,00 € / équipe U8 / U9 : Compte rendu non-reçu. 20,00 € au club d'accueil Licence manquante. 4,00 € / licence 1er forfait - U11 / U13. 6,00 € / Equipe 2éme forfait - U11 / U13. 8,00 € / Equipe 2éme forfait - U11 / U13. 10,00 € / Equipe U10 / U11 : Feuille de rencontre non-reçue. 20,00 € au club recevant U12 / U13 : Feuille de rencontre non-reçue. 20,00 € au club recevant Feuille de rencontre (retard, irrégulière, mal remplie). 9,50 € / équipe Disqualification Challenge Régional - 1er Tour. 15,00 € Forfait non-avisé Challenge Régional - 2éme Tour. 30,00 € Disqualification Challenge Régional - 2éme Tour. 60,00 € Disqualification Challenge Régional - Finale. 60,00 € Forfait non-avisé Challenge Régional - Finale. 120,00 € Disqualification Festival U13, 10,00 € Forfait non-avisé Challenge MERCIER J. et LEVY J.). Forfait non-avisé Festival U13, 15,00 €	2ème Tour coupe VDM FUTSAL (Challenge MERCIER J.et LEVY	
Forfait non-avisé Festival U13. 40,00 € Disqualification Festival U13 - Finale, Finale Coupe VDM FUTSAL (Challenge MERCIER J.et LEVY J.). Absence à la réunion annuelle Ecole de Foot. 25,00 € Absence non-justifiée à une convocation. 40,00 € U6 / U7 : Forfait ou absence. 8,00 € au club U6 / U7 : Compte rendu non-reçu. 10,00 € au club U8 / U9 : Forfait ou absence. 8,00 € / équipe U8 / U9 : Compte rendu non-reçu. 20,00 € au club d'accueil Licence manquante. 4,00 € / licence 1er forfait - U11 / U13. 6,00 € / Equipe 2éme forfait - U11 / U13. 8,00 € / Equipe 3éme forfait - U11 / U13. 10,00 € / Equipe U10 / U11 : Feuille de rencontre non-reçue. 20,00 € au club recevant U12 / U13 : Feuille de rencontre non-reçue. 20,00 € au club recevant Feuille de rencontre (retard, irrégulière, mal remplie). 9,50 € / équipe Disqualification Challenge Régional - 1er Tour. 15,00 € Forfait non-avisé Challenge Régional - 2éme Tour. 30,00 € Forfait non-avisé Challenge Régional - 2éme Tour. 60,00 € Forfait non-avisé Challenge Régional - Finale. 60,00 € Forfait non-avisé Challenge Régional - Finale. 120,00 € Disqualification Challenge Régional - Finale. 120,00 € Disqualification Festival U13, 10,00 € Forfait non-avisé Festival U13, 15,00 €	J.).	
Disqualification Festival U13 - Finale, Finale Coupe VDM FUTSAL (Challenge MERCIER J.et LEVY J.). Absence à la réunion annuelle Ecole de Foot. Absence non-justifiée à une convocation. U6 / U7 : Forfait ou absence. U6 / U7 : Compte rendu non-reçu. U8 / U9 : Forfait ou absence. U8 / U9 : Compte rendu non-reçu. Licence manquante. Licence manquante. 10,00 € au club d'accueil Licence manquante. 4,00 € / licence 1er forfait - U11 / U13. 6,00 € / Equipe 2éme forfait - U11 / U13. 3éme forfait - U11 / U13. 10,00 € / Equipe U10 / U11 : Feuille de rencontre non-reçue. 20,00 € au club recevant U12 / U13 : Feuille de rencontre non-reçue. Peuille de rencontre (retard, irrégulière, mal remplie). Porfait non-avisé Challenge Régional - 1er Tour. Disqualification Challenge Régional - 2éme Tour. Disqualification Challenge Régional - 2éme Tour. Disqualification Challenge Régional - Finale. Disqualification Challenge Régional - Finale. Disqualification Festival U13, 10,00 € Forfait non-avisé Challenge Régional - Finale. Disqualification Festival U13, 10,00 € 15,00 € 15,00 € 15,00 €	Disqualification Festival U13.	30,00€
Finale Coupe VDM FUTSAL (Challenge MERCIER J.et LEVY J.). Absence à la réunion annuelle Ecole de Foot. Absence non-justifiée à une convocation. U6 / U7 : Forfait ou absence. U6 / U7 : Compte rendu non-reçu. U8 / U9 : Forfait ou absence. U8 / U9 : Forfait ou absence. U8 / U9 : Compte rendu non-reçu. Licence manquante. Licence manquante. 10,00 € au club d'accueil Licence manquante. 10,00 € / Équipe 26me forfait - U11 / U13. 26me forfait - U11 / U13. 36me forfait - U11 / U13. 10,00 € / Equipe U10 / U11 : Feuille de rencontre non-reçue. 20,00 € au club recevant U12 / U13 : Feuille de rencontre non-reçue. Peuille de rencontre (retard, irrégulière, mal remplie). Porfait non-avisé Challenge Régional - 1er Tour. Disqualification Challenge Régional - 2éme Tour. Disqualification Challenge Régional - 2éme Tour. Disqualification Challenge Régional - 2éme Tour. Disqualification Challenge Régional - Finale. Disqualification Challenge Régional - Finale. Disqualification Festival U13, 10,00 € Forfait non-avisé Challenge MERCIER J. et LEVY J.). Forfait non-avisé Festival U13, 1er Tour Coupe VDM FUTSAL (Challenge MERCIER J. et LEVY J.).	Forfait non-avisé Festival U13.	40,00 €
Absence à la réunion annuelle Ecole de Foot. Absence non-justifiée à une convocation. U6 / U7 : Forfait ou absence. U6 / U7 : Compte rendu non-reçu. U8 / U9 : Forfait ou absence. U8 / U9 : Forfait ou absence. U8 / U9 : Compte rendu non-reçu. Licence manquante. 1er forfait - U11 / U13. 2éme forfait - U11 / U13. 3éme forfait - U11 / U13. 10,00 € / Equipe U10 / U11 : Feuille de rencontre non-reçue. 20,00 € au club d'accueil 10,00 € / Equipe 2éme forfait - U11 / U13. 10,00 € / Equipe 20,00 € au club recevant U12 / U13 : Feuille de rencontre non-reçue. 20,00 € au club recevant Feuille de rencontre (retard, irrégulière, mal remplie). Porfait non-avisé Challenge Régional - 1er Tour. Disqualification Challenge Régional - 1er Tour. Disqualification Challenge Régional - 2éme Tour. Disqualification Challenge Régional - 2éme Tour. Disqualification Challenge Régional - Finale. Disqualification Challenge Régional - Finale. Disqualification Festival U13, 10,00 € 10,00 € 10,00 € 10,00 € 10,00 € 10,00 € 10,00 € 10,00 € 10,00 € 10,00 € 10,00 € 10,00 € 10,00 € 10,00 € 10,00 €	Disqualification Festival U13 - Finale,	50,00 €
Absence non-justifiée à une convocation. U6 / U7 : Forfait ou absence. 8,00 € au club U6 / U7 : Compte rendu non-reçu. 10,00 € au club U8 / U9 : Forfait ou absence. 8,00 € / équipe U8 / U9 : Compte rendu non-reçu. 20,00 € au club d'accueil Licence manquante. 4,00 € / licence 1er forfait - U11 / U13. 6,00 € / Equipe 2éme forfait - U11 / U13. 3éme forfait - U11 / U13. 10,00 € / Equipe U10 / U11 : Feuille de rencontre non-reçue. 20,00 € au club recevant U12 / U13 : Feuille de rencontre non-reçue. Peuille de rencontre (retard, irrégulière, mal remplie). 9,50 € / équipe Disqualification Challenge Régional - 1er Tour. 15,00 € Forfait non-avisé Challenge Régional - 2éme Tour. 30,00 € Forfait non-avisé Challenge Régional - 2éme Tour. 00,00 € Forfait non-avisé Challenge Régional - Finale. Disqualification Challenge Régional - Finale. Disqualification Festival U13, 10,00 € 10,00 € 10,00 € 10,00 € 10,00 € 10,00 € 10,00 € 10,00 € 10,00 € 10,00 € 10,00 € 10,00 €	Finale Coupe VDM FUTSAL (Challenge MERCIER J.et LEVY J.).	
U6 / U7 : Forfait ou absence. U6 / U7 : Compte rendu non-reçu. 10,00 € au club U8 / U9 : Forfait ou absence. 8,00 € / équipe 20,00 € au club d'accueil Licence manquante. 4,00 € / licence 1er forfait - U11 / U13. 5,00 € / Equipe 2éme forfait - U11 / U13. 3éme forfait - U11 / U13. 10,00 € / Equipe U10 / U11 : Feuille de rencontre non-reçue. 20,00 € au club recevant U12 / U13 : Feuille de rencontre non-reçue. Peuille de rencontre (retard, irrégulière, mal remplie). 9,50 € / équipe Disqualification Challenge Régional - 1er Tour. 15,00 € Forfait non-avisé Challenge Régional - 2éme Tour. Disqualification Challenge Régional - 2éme Tour. Disqualification Challenge Régional - Finale. Forfait non-avisé Challenge Régional - Finale. Disqualification Challenge Régional - Finale. 120,00 € Forfait non-avisé Challenge Régional - Finale. Disqualification Festival U13, 10,00 € 15,00 € 15,00 €	Absence à la réunion annuelle Ecole de Foot.	25,00 €
U6 / U7 : Compte rendu non-reçu. U8 / U9 : Forfait ou absence. U8 / U9 : Compte rendu non-reçu. 20,00 € au club d'accueil Licence manquante. 4,00 € / licence 1er forfait - U11 / U13. 2éme forfait - U11 / U13. 3éme forfait - U11 / U13. 10,00 € / Equipe 3éme forfait - U11 / U13. 10,00 € / Equipe U10 / U11 : Feuille de rencontre non-reçue. 20,00 € au club recevant U12 / U13 : Feuille de rencontre non-reçue. Peuille de rencontre (retard, irrégulière, mal remplie). 9,50 € / équipe Disqualification Challenge Régional - 1er Tour. 15,00 € Forfait non-avisé Challenge Régional - 2éme Tour. 30,00 € Forfait non-avisé Challenge Régional - 2éme Tour. Disqualification Challenge Régional - Finale. Disqualification Challenge Régional - Finale. Disqualification Challenge Régional - Finale. Disqualification Festival U13, 10,00 € 15,00 € 15,00 € 15,00 €	Absence non-justifiée à une convocation.	40,00 €
U8 / U9 : Forfait ou absence. U8 / U9 : Compte rendu non-reçu. Licence manquante. 1er forfait - U11 / U13. 2éme forfait - U11 / U13. 3éme forfait - U11 / U13. 3éme forfait - U11 / U13. 10,00 € / Equipe U10 / U11 : Feuille de rencontre non-reçue. 20,00 € au club recevant U12 / U13 : Feuille de rencontre non-reçue. Peuille de rencontre (retard, irrégulière, mal remplie). Porfait non-avisé Challenge Régional - 1er Tour. Disqualification Challenge Régional - 2éme Tour. Disqualification Challenge Régional - 2éme Tour. Disqualification Challenge Régional - Finale. Forfait non-avisé Challenge Régional - Finale. Disqualification Challenge Régional - Finale. Disqualification Challenge Régional - Finale. Forfait non-avisé Challenge Régional - Finale. Disqualification Festival U13, 10,00 € 10,00 € 10,00 € 10,00 € 10,00 € 10,00 € 10,00 € 10,00 € 10,00 € 10,00 €	U6 / U7 : Forfait ou absence.	8,00 € au club
Licence manquante. Licence manquante. 1er forfait - U11 / U13. 2éme forfait - U11 / U13. 3éme forfait - U11 / U13. 3éme forfait - U11 / U13. 10,00 € / Equipe 3éme forfait - U11 / U13. 10,00 € / Equipe U10 / U11 : Feuille de rencontre non-reçue. 20,00 € au club recevant U12 / U13 : Feuille de rencontre non-reçue. Peuille de rencontre (retard, irrégulière, mal remplie). 15,00 € Forfait non-avisé Challenge Régional - 1er Tour. 15,00 € Forfait non-avisé Challenge Régional - 2éme Tour. Disqualification Challenge Régional - 2éme Tour. Disqualification Challenge Régional - Finale. Forfait non-avisé Challenge Régional - Finale. Disqualification Challenge Régional - Finale. 120,00 € Forfait non-avisé Challenge Régional - Finale. 120,00 € Forfait non-avisé Challenge Régional - Finale. 120,00 € 15,00 € 15,00 €	U6 / U7 : Compte rendu non-reçu.	10,00 € au club
Licence manquante. 1er forfait - U11 / U13. 2éme forfait - U11 / U13. 3éme forfait - U11 / U13. 10,00 € / Equipe 3éme forfait - U11 / U13. 10,00 € / Equipe U10 / U11 : Feuille de rencontre non-reçue. U12 / U13 : Feuille de rencontre non-reçue. Feuille de rencontre (retard, irrégulière, mal remplie). Pisqualification Challenge Régional - 1er Tour. 15,00 € Forfait non-avisé Challenge Régional - 1er Tour. 30,00 € Disqualification Challenge Régional - 2éme Tour. 30,00 € Forfait non-avisé Challenge Régional - Finale. Disqualification Challenge Régional - Finale. Disqualification Challenge Régional - Finale. 120,00 € Forfait non-avisé Challenge Régional - Finale. 120,00 € 120,00 € Disqualification Festival U13, 10,00 € 1er Tour Coupe VDM FUTSAL (Challenge MERCIER J. et LEVY J.). Forfait non-avisé Festival U13, 15,00 €	U8 / U9 : Forfait ou absence.	8,00 € / équipe
1er forfait - U11 /U13.	U8 / U9 : Compte rendu non-reçu.	20,00 € au club d'accueil
2éme forfait - U11 / U13. 8,00 € / Equipe 3éme forfait - U11 / U13. 10,00 € / Equipe U10 / U11 : Feuille de rencontre non-reçue. 20,00 € au club recevant U12 / U13 : Feuille de rencontre non-reçue. 20,00 € au club recevant Feuille de rencontre (retard, irrégulière, mal remplie). 9,50 € / équipe Disqualification Challenge Régional - 1er Tour. 15,00 € Forfait non-avisé Challenge Régional - 1er Tour. 30,00 € Disqualification Challenge Régional - 2éme Tour. 30,00 € Forfait non-avisé Challenge Régional - 2éme Tour. 60,00 € Disqualification Challenge Régional - Finale. 60,00 € Forfait non-avisé Challenge Régional - Finale. 120,00 € Disqualification Festival U13, 10,00 € 1er Tour Coupe VDM FUTSAL (Challenge MERCIER J. et LEVY J.).	Licence manquante.	4,00 € / licence
3éme forfait - U11 / U13. 10,00 € / Equipe U10 / U11 : Feuille de rencontre non-reçue. 20,00 € au club recevant U12 / U13 : Feuille de rencontre non-reçue. 20,00 € au club recevant Feuille de rencontre (retard, irrégulière, mal remplie). 9,50 € / équipe Disqualification Challenge Régional - 1er Tour. 15,00 € Forfait non-avisé Challenge Régional - 1er Tour. 30,00 € Disqualification Challenge Régional - 2éme Tour. 60,00 € Forfait non-avisé Challenge Régional - Finale. 60,00 € Forfait non-avisé Challenge Régional - Finale. 120,00 € Toisqualification Festival U13, 10,00 € 1er Tour Coupe VDM FUTSAL (Challenge MERCIER J. et LEVY J.). Forfait non-avisé Festival U13, 15,00 €	1er forfait - U11 /U13.	6,00 € / Equipe
U10 / U11 : Feuille de rencontre non-reçue. U12 / U13 : Feuille de rencontre non-reçue. Peuille de rencontre (retard, irrégulière, mal remplie). 9,50 € / équipe Disqualification Challenge Régional - 1er Tour. 15,00 € Forfait non-avisé Challenge Régional - 1er Tour. 30,00 € Disqualification Challenge Régional - 2éme Tour. 30,00 € Forfait non-avisé Challenge Régional - 2éme Tour. 60,00 € Disqualification Challenge Régional - Finale. 60,00 € Forfait non-avisé Challenge Régional - Finale. 120,00 € Disqualification Festival U13, 1er Tour Coupe VDM FUTSAL (Challenge MERCIER J. et LEVY J.). Forfait non-avisé Festival U13, 1er Tour Coupe VDM FUTSAL (Challenge MERCIER J. et LEVY J.).	2éme forfait - U11 / U13.	8,00 € / Equipe
U12 / U13 : Feuille de rencontre non-reçue. Feuille de rencontre (retard, irrégulière, mal remplie). Disqualification Challenge Régional - 1er Tour. Forfait non-avisé Challenge Régional - 2éme Tour. Disqualification Challenge Régional - 2éme Tour. Disqualification Challenge Régional - 2éme Tour. Disqualification Challenge Régional - Finale. Disqualification Challenge Régional - Finale. Forfait non-avisé Challenge Régional - Finale. Disqualification Festival U13, 10,00 € 10,00 € Porfait non-avisé Challenge MERCIER J. et LEVY J.). Forfait non-avisé Festival U13, 15,00 €	3éme forfait - U11 / U13.	10,00 € / Equipe
Feuille de rencontre (retard, irrégulière, mal remplie). 9,50 € / équipe Disqualification Challenge Régional - 1er Tour. 15,00 € Forfait non-avisé Challenge Régional - 1er Tour. 30,00 € Disqualification Challenge Régional - 2éme Tour. 30,00 € Forfait non-avisé Challenge Régional - 2éme Tour. 60,00 € Disqualification Challenge Régional - Finale. 60,00 € Forfait non-avisé Challenge Régional - Finale. 120,00 € Disqualification Festival U13, 10,00 € 1er Tour Coupe VDM FUTSAL (Challenge MERCIER J. et LEVY J.). Forfait non-avisé Festival U13, 15,00 € 1er Tour Coupe VDM FUTSAL (Challenge MERCIER J. et LEVY J.).	U10 / U11 : Feuille de rencontre non-reçue.	20,00 € au club recevant
Disqualification Challenge Régional - 1er Tour. 15,00 € Forfait non-avisé Challenge Régional - 1er Tour. 30,00 € Disqualification Challenge Régional - 2éme Tour. 30,00 € Forfait non-avisé Challenge Régional - 2éme Tour. 60,00 € Disqualification Challenge Régional - Finale. 60,00 € Forfait non-avisé Challenge Régional - Finale. 120,00 € Disqualification Festival U13, 10,00 € 1er Tour Coupe VDM FUTSAL (Challenge MERCIER J. et LEVY J.). Forfait non-avisé Festival U13, 15,00 € 1er Tour Coupe VDM FUTSAL (Challenge MERCIER J. et LEVY J.).	U12 / U13 : Feuille de rencontre non-reçue.	20,00 € au club recevant
Forfait non-avisé Challenge Régional - 1er Tour. 30,00 € Disqualification Challenge Régional - 2éme Tour. 30,00 € Forfait non-avisé Challenge Régional - 2éme Tour. 60,00 € Disqualification Challenge Régional - Finale. 60,00 € Forfait non-avisé Challenge Régional - Finale. 120,00 € Disqualification Festival U13, 10,00 € 1er Tour Coupe VDM FUTSAL (Challenge MERCIER J. et LEVY J.). Forfait non-avisé Festival U13, 15,00 € 1er Tour Coupe VDM FUTSAL (Challenge MERCIER J. et LEVY J.).	Feuille de rencontre (retard, irrégulière, mal remplie).	9,50 € / équipe
Disqualification Challenge Régional - 2éme Tour. 30,00 € Forfait non-avisé Challenge Régional - 2éme Tour. 60,00 € Disqualification Challenge Régional - Finale. 60,00 € Forfait non-avisé Challenge Régional - Finale. 120,00 € Disqualification Festival U13, 10,00 € 1er Tour Coupe VDM FUTSAL (Challenge MERCIER J. et LEVY J.). Forfait non-avisé Festival U13, 15,00 € 1er Tour Coupe VDM FUTSAL (Challenge MERCIER J. et LEVY J.).	Disqualification Challenge Régional - 1er Tour.	15,00 €
Forfait non-avisé Challenge Régional - 2éme Tour. 60,00 € Disqualification Challenge Régional - Finale. 60,00 € Forfait non-avisé Challenge Régional - Finale. 120,00 € Disqualification Festival U13, 10,00 € 1er Tour Coupe VDM FUTSAL (Challenge MERCIER J. et LEVY J.). Forfait non-avisé Festival U13, 15,00 € 1er Tour Coupe VDM FUTSAL (Challenge MERCIER J. et LEVY J.).	Forfait non-avisé Challenge Régional - 1er Tour.	30,00 €
Disqualification Challenge Régional - Finale. 60,00 € Forfait non-avisé Challenge Régional - Finale. 120,00 € Disqualification Festival U13, 10,00 € 1er Tour Coupe VDM FUTSAL (Challenge MERCIER J. et LEVY J.). Forfait non-avisé Festival U13, 15,00 € 1er Tour Coupe VDM FUTSAL (Challenge MERCIER J. et LEVY J.).	Disqualification Challenge Régional - 2éme Tour.	30,00 €
Forfait non-avisé Challenge Régional - Finale. 120,00 € Disqualification Festival U13, 10,00 € 1er Tour Coupe VDM FUTSAL (Challenge MERCIER J. et LEVY J.). Forfait non-avisé Festival U13, 15,00 € 1er Tour Coupe VDM FUTSAL (Challenge MERCIER J. et LEVY J.).	Forfait non-avisé Challenge Régional - 2éme Tour.	60,00€
Disqualification Festival U13, 10,00 € 1er Tour Coupe VDM FUTSAL (Challenge MERCIER J. et LEVY J.). Forfait non-avisé Festival U13, 15,00 € 1er Tour Coupe VDM FUTSAL (Challenge MERCIER J. et LEVY J.).	Disqualification Challenge Régional - Finale.	60,00€
1er Tour Coupe VDM FUTSAL (Challenge MERCIER J. et LEVY J.).Forfait non-avisé Festival U13,15,00 €1er Tour Coupe VDM FUTSAL (Challenge MERCIER J. et LEVY J.).	Forfait non-avisé Challenge Régional - Finale.	120,00 €
Forfait non-avisé Festival U13, 15,00 € 1er Tour Coupe VDM FUTSAL (Challenge MERCIER J. et LEVY J.).	Disqualification Festival U13,	10,00€
1er Tour Coupe VDM FUTSAL (Challenge MERCIER J. et LEVY J.).	1er Tour Coupe VDM FUTSAL (Challenge MERCIER J. et LEVY J.).	
	Forfait non-avisé Festival U13,	15,00 €
Feuille de match informatisée non-utilisée (F.M.I) 50 € / équipe	1er Tour Coupe VDM FUTSAL (Challenge MERCIER J. et LEVY J.).	
	Feuille de match informatisée non-utilisée (F.M.I)	<mark>50 € / équipe</mark>

COMMISSION DES STATUTS ET REGLEMENTS

Réunion du 21/03/2022

Président : M. MAGGI

<u>Présents</u>: Mme FAUTRA, MM. FOPPIANI - TAVENOT – GUERCHOUN - ALVES

Les décisions des Commissions non disciplinaires sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du District, dans un délai de 7 jours (3 jours pour les Coupes) à compter du lendemain de la notification de la décision contestée, dans les conditions prévues par l'article 31.1 du Règlement Sportif du District.

SENIORS

SENIORS – D4 /A = SANTENY S1 1 / MAROLLES FC 2 du 06/03/2022

Réserve du club de SANTENY S1 1

Sur la participation et la qualification de l'ensemble des joueurs du club de **MAROLLES FC 2** susceptibles d'avoir participé à la dernière rencontre officielle disputée par l'équipe supérieure de leur club, celle-ci ne jouant pas de match officiel le même jour ou le lendemain.

Jugeant en premier ressort

Considérant, après vérification, qu'aucun des joueurs du club de MAROLLES FC 2 figurant sur la feuille de match de la rencontre en rubrique, n'a participé à la dernière rencontre officielle de l'équipe supérieure du club qui ne jouait pas ce jour ou le lendemain et qui s'est déroulée le 23/01/2022 au titre du championnat SENIORS – D3/B entre LIMEIL BREVANNES AJ 2 et MAROLLES FC 1.

La commission dit qu'aucune infraction aux dispositions de l'article 7.9 titre II du R.S.G du District V. D. M. n'est à relever à l'encontre du club de **MAROLLES FC 2**

-Rejette la réserve comme non fondée et confirme le résultat acquis sur le terrain.

FUTSAL – COUPE VDM = CHAMPIGNY FC 2 / CRETEIL PALAIS FUTSAL 1 du 26/02/2022

Demande d'évocation du club de **CHAMPIGNY FC 2** par lettre du 26/02/2022 sur la participation et la qualification du joueur **DINDAINE Thomas** du club de **CRETEIL PALAIS FUTSAL 1** Susceptible d'être suspendu,

La commission agissant sur le fondement des dispositions prévues à l'article 187.2 des RG de la FFF. Jugeant en premier instance.

Considérant que le club de **CRETEIL PALAIS FUTSAL 1** informé le 26/02/2022 de la demande d'évocation, a formulé ses observations dans les délais impartis.

Considérant que le joueur mis en cause a été sanctionné par la commission de discipline réunie le 11/02/2022 de 1 match ferme de suspension suite à son comportement lors de la rencontre de COUPE FUTSAL PARIS MUTUEL disputée le 05/02/2022 contre **CHAMPIGNY FC 2**

Considérant que la dite sanction applicable à compter du 14/02/2022 a été publiée dans FOOT 2000 le 11/02/2022, et n'a pas été contestée dans les délais légaux.

Considérant qu'il résulte des dispositions de l'article 226.1 des RG de la FFF que la suspension doit être purgée dans les rencontres officielles, effectivement jouées par l'équipe au sein de laquelle il reprend la compétition, même s'il ne pouvait y participer règlementairement,

Le joueur ne peut être inscrit sur une feuille de match avec une autre équipe de son club tant qu'il n'a pas purgé sa suspension au regard du calendrier de cette dernière,

Considérant que la suspension du joueur en cause, ne pouvait donc être purgée que sur des rencontres effectivement jouées par l'équipe CRETEIL PALAIS FUTSAL 1,

Considérant que le joueur a participé à la rencontre de COUPE VDM FUTSAL (94) disputée le 05/03/2022 opposant l'équipe CHAMPIGNY FC 2 à CRETEIL PALAIS FUTSAL 1,

Considérant qu'il ne pouvait donc pas prendre part à la rencontre de championnat opposant l'équipe CHAMPIGNY FC 2 au club de CRETEIL PALAIS FUTSAL 1 puisqu'il était encore en état de suspension.

En conséquence, la commission dit que le joueur **DINDAINE Thomas** du club de **CRETEIL PALAIS FUTSAL 1** n'était pas qualifié pour prendre part à la rencontre en rubrique.

-Décide match perdu par pénalité au club de CRETEIL PALAIS FUTSAL 1 pour qualifier le club de CHAMPIGNY FC 2 pour la suite de la compétition.

Débit : CRETEIL PALAIS FUTSAL 1 50,00€ Crédit : CHAMPIGNY FC 2 43,50€

De plus, la commission :

- Inflige une amende de 50 euros au club de CRETEIL PALAIS FUTSAL 1 pour avoir inscrit un joueur suspendu sur la feuille de match, conformément à l'annexe financière, et, suivant l'article 226.5 des RG de la FFF inflige un match de suspension ferme à compter du 28/03/2022 au joueur DINDAINE Thomas, pour avoir participé à une rencontre officielle alors qu'il était en état de suspension.
- Transmet le dossier à la Commission Futsal pour la suite de la complétion.

ANCIENS / CDM

ANCIENS - D4 = IVRY PORTUGAIS TRAV 1 / MAROLLES FC 11 du 13/03/2022

La commission prend connaissance de la réclamation du club de MAROLLES FC 11 sur le fait qu'un joueur du club de IVRY PORTUGAIS TRAV 1 non présent au début du match et non inscrit sur la feuille de match serait entré en deuxième période de la rencontre (réclamation inscrite sur la feuille de match).

La commission convoque pour sa réunion du 28/03/2022 à 18H30 :

- -Les capitaines des deux équipes
- -Le coach ou le Dirigeant de chacune des équipes
- -L'arbitre de la rencontre

PRESENCE INDISPENSABLE.

COMMISSION FOOTBALL DIVERSIFIE FUTSAL

Réunion du Lundi 21 Mars 2022

Président: M. J.J. FOPPIANI

Présents: MM. A. BELOUFA - V. MONNEY

Pour Information, la Commission Futsal se réunie tous les LUNDIS.

Merci de nous transmettre vos demandes de modifications le lundi midi au plus tard.

INFORMATIONS IMPORTANTES

Rappel de quelques principes de base pour le club recevant :

- 1-Vestiaire arbitre obligatoire avec douche, table et chaise,
- 2-Traçage du terrain permettant le déroulement de la rencontre,
- 3-Dans la mesure du possible, pas d'obstacle (banc, supporter) pour l'arbitre le long de la touche,
- 4-Protège-tibias obligatoires.

La commission rappelle à l'ensemble des clubs engagés en Futsal les règles suivantes concernant les changements et indisponibilités de gymnase :

- Changement de créneau horaire dans la même semaine de compétition :

Aucun justificatif n'est nécessaire, la demande doit parvenir le mardi de la semaine précédant la rencontre DERNIER DELAI.

- Report de rencontre :

L'indisponibilité de gymnase requiert OBLIGATOIREMENT l'attestation d'indisponibilité de la part du propriétaire des installations.

- Changement avec accord de l'adversaire :

Tout changement est possible en accord avec l'adversaire. Pour cela il faut utiliser le formulaire de « demande de changement » à renvoyer signé et cacheté par les deux clubs le mardi précédant la rencontre DERNIER DELAI.

- le site internet du District fait foi la veille du match à 18h00 :

La veille du match à 18h00, le site du District fait foi, si pour une raison quelconque le match ne peut avoir lieu, l'arbitre et les deux équipes doivent se présenter à l'heure du coup d'envoi sous peine de match perdu par pénalité aux absents.

RAPPEL

Selon le RSG de la LPIFF Article 6. - Terrain.

6.1 - 1. Les équipes disputant le Championnat doivent obligatoirement avoir un terrain (Conformément à la loi I des lois du jeu de Futsal) et justifier de sa jouissance par la production avec le dossier d'engagement, et en tout état de cause avant le début du Championnat, d'une attestation de mise à disposition des installations par leur propriétaire mentionnant le créneau attribué (jour et heure). A défaut du respect de l'une de ces dispositions, le club ne peut pas participer au Championnat Futsal.

FUTSAL D2

24062399 - SAINT MAURICE AJ 2 / CHOISY LE ROI AS 1 du 09/04/22

Courriel de la LPIFF du 15/03/22 qui fixe une rencontre de SAINT MAURICE AJ 1 au 09/04/2022 rendant le gymnase indisponible pour la rencontre citée en objet.

La Commission reporte la rencontre au samedi 16/04/2022 au Gymnase Centre Municipal Des Sports.

24062368 - C'NOUES 1 / VERS L'AVANT 1 du 20/03/22

Courriel du 15/03/2022 de C'NOUES FUTSAL et de la Municipalité de Villiers sur Marne nous informant de l'indisponibilité de l'installation pour des problèmes techniques.

La Commission reporte la rencontre au dimanche 17/04/2022 au Gymnase Léo LAGRANGE à 18H45. La Commission vous informe qu'en cas d'indisponibilité persistante de l'installation à cette date, la rencontre sera inversée.

24062366 - VILLENEUVE ABLON US 1 / SAINT MAURICE AJ 2 du 09/04/22

Courriel de VILLENEUVE ABLON US et de la municipalité du 15/03/2022 nous informant du l'indisponibilité du gymnase.

La Commission reporte la rencontre au samedi 09/04/2022 au Gymnase Anne FRANCK.

24062360 -VINCENNES FC 1 / SAINT MAURICE AJ 2 du 12/03/22

Lecture de la feuille de match papier et du rapport de l'arbitre.

La Commission prend note du 1er Forfait de VINCENNES FC.

24062367 - CHOISY LE ROI AS 1 / CHEVILLY LARUE ELAN 1 du 20/03/22

Courriel tardif (19/03/22 à 12h15) de Choisy Le Roi AS nous informant de l'indisponibilité de l'installation.

La Commission demande au club de CHOISY LE ROI AS de bien vouloir lui faire parvenir une attestation du propriétaire de l'installation pour sa réunion du Lundi 28/03/22.

(Rappel)

23974565 - CRETEIL PALAIS FUTSAL 2 / VITRY CA 2 du 25/03/22 FUTSAL D1

Courriel de VITRY CA nous informant de deux matchs en 24h.

La Commission reporte la rencontre au vendredi 29/04/2022 au Gymnase ISSAURAT, Rue Louis PASTEUR – 94000 Créteil à 21h30.

24062364 - VSG FUTSAL 2 / C'NOUES 1 du 11/03/22 FUTSAL D2

Courriel de VSG FUTSAL et de la municipalité de Villeneuve Saint-Georges du 07/03/22, nous informant de l'indisponibilité du gymnase pour travaux.

La Commission reporte la rencontre au vendredi 15/04/2022 au Gymnase Roland Garros à 20h45.

(Rappel Coupe VDM Futsal)

24298789 : CRETEIL PALAIS FUTSAL 2 / CHAMPIGNY CF 1 du 05/03/2022 (reporté au 15/04/2022)

Courriel de CHAMPIGNY FC du 28/02/2022, nous informant que la ligue a programmé un match de Coupe de Paris de CHAMPIGNY CF 1 au 15/04/2022 (prioritaire) et propose de reporter la rencontre de Coupe du Val De Marne au lundi 11/04/2022 au Gymnase ISSAURAT, Rue Louis PASTEUR – 94000 Créteil à 21h15.

La Commission donne son accord. Prévenir l'équipe adverse.

FMI ou Feuilles de match manquantes

APRES 2 APPELS DE FEUILLE DE MATCH – MATCH PERDU PAR PENALITE AU CLUB RECEVANT (Article 44.2 DU RSG 94)

Appel de Feuille de Match

(Rappel RSG 94) 44.2 - Non-envoi de l'original de la feuille de match ou de sa copie après deux réclamations de la Commission par l'intermédiaire du journal numérique ou de la messagerie officielle : amende fixée dans l'annexe 2 du R.S.G. de la L.P.I.F.F. et match perdu par pénalité au club recevant, le club visiteur conservant, sur la base du rapport d'un officiel désigné, le bénéfice des points acquis et des buts marqués lors de la rencontre. En cas de récidive au cours de la saison, l'équipe concernée peut être mise hors compétition.

<u>1^{er} Appel de Feuille de Match</u>

Journée 10 D2 Futsal

24062362 : Vers l'Avant 1 / Villeneuve Ablon US 1 du 12/03/22.

COMMISSION DU CALENDRIER

(Championnats et Critériums Foot à 11)

REUNION DU 17/03/2022

RAPPEL:

CATEGORIES ET DIVISIONS CONCERNEES PAR LA FEUILLE DE MATCH INFORMATISEE (FMI) POUR LA SAISON 2021 / 2022 : Toutes les compétitions hors Critériums +45 Ans et +55 Ans

- -La Commission des calendriers fixe des rencontres à des dates précises, sachez que vous avez la possibilité de proposer à la Commission une autre date avant celle-ci avec l'accord du club adversaire et au plus tard le lundi ou mardi qui précède la rencontre en objet.
- -Si recours à une feuille de match papier, après la rencontre, sachez que le club recevant a l'obligation de garder une copie de la feuille de match (scanner, prendre une photo, photocopier...). Cela évitera que la Commission donne match perdu au club recevant après 2 appels de feuille de match manquante (article 13.2 des RSG du District du 94).
- -Toutes les rencontres de la dernière journée de championnat (les deux dernières journées pour le championnat Seniors D1) d'un même groupe doivent être jouées le même jour à l'horaire officiel (hormis les dérogations annuelles accordées en début de saison) (article 10.3 des RSG du District du 94). Aucune demande de changement ne sera accordée par la commission, les clubs devront prendre leurs dispositions (trouver un terrain de repli) pour que ces rencontres puissent être jouées aux dates et heures prévues par les calendriers.

Avis aux CLUBS!

Les matchs remis seront REPORTES à nouvelle date par la Commission d'Organisation des Compétitions

FORFAITS GENERAUX & DESENGAGEMENTS AVANT DEBUT DES COMPETITIONS

SENIORS D3.A:	VALENTON CS (1)	U16 D4.B:	LIMEIL BREVANNES AJ (2)
SENIORS D4.A:	BOSS TON FOOT (1)		VILLENEUVE ABLON US
SENIORS D4.B:	VILLENEUVE ACA. FOOTBALL (1)		CHEVILLY LARUE

SENIORS D4.B:

U18 D1: ALFORTVILLE US ALFORTVILLE FC (2) U18 D3.A: **BOISSY FC** U14 D3.B: **ALFORTVILLE US (2)** U18 D3.B: **SFC CHENNEVIERES (1)** U14 D4.A: **CHENNEVIERES SFC (1)**

ST MAUR VGA US (3)

LIMEIL BREVANNES AJ (2) U14 D4.B: ASOMBA (1) **SANTENY SL (1)** U14 D4.C: **LUSITANOS US**

U16 D2.A: CACHAN CO (2) U14 D4.D: CHOISY AS (4) U16 D3.A: **ALFORTVILLE US (2) ALFORTVILLE FC (1)**

VILLECRESNES US (1) CDM D2: **LIMEIL BREVANNES AJ (5)**

U16 D4.A: ALFORTVILLE FC (1) **NUEVO UNO (2)**

ARCUEIL COSM (2)

Anciens D3: TREMBLAY AJ (11)

MATCH(S) REPORTE(S) A UNE DATE ULTERIEURE

Toutes les rencontres sont fixées avec des nouvelles dates.

FEUILLES DE MATCH MANQUANTES

Rappel Article 44-2 des RSG du District du Val de Marne :

« Non envoi de l'original de la feuille de match ou de sa copie, après deux réclamations de la Commission compétente par l'intermédiaire du Journal Numérique ou de la messagerie officielle : amende fixée dans l'annexe financier du District du Val de Marne de Football et match perdu par pénalité au club recevant, le club visiteur conservant sur la base du rapport d'un officiel désigné le bénéfice des points acquis et des buts marqués lors de la rencontre ».

1^{er} appel de FEUILLE DE MATCH MANQUANTE

SENIORS D2/B: ALFORTVILLE US (2) / FRESNES AAS (1) du 13/03/22 **U16 D2/A:** LUSITANOS US (2) / CHARENTON CAP () du 13/03/22

FEUILLES DE MATCH INFORMATISEES

Article 44-3 du règlement sportif général -

Non utilisation de la feuille de match informatisée.

Le club responsable de l'impossibilité de recourir à la FMI encourt les sanctions suivantes :

- En cas de 1^{ère} non-utilisation : avertissement
- En cas de 2^{ème} non-utilisation (dans une période inférieure ou égale à 3 mois, à compter de la rencontre ayant occasionné un avertissement au club) : amende fixée en annexe 2 du RSG du District du Val de Marne
- En cas de 3^{ème} non-utilisation ou plus (dans une période inférieure ou égale à 3 mois à compter de la date de la rencontre ayant occasionné un avertissement au club) : match perdu par pénalité, le club adverse conservant le bénéfice des points et buts acquis sur le terrain.
- → Toutes les compétitions hormis les Critériums Anciens + 45 ans et + 55 ans doivent être couvertes par la feuille de match informatisée (FMI). Le club fautif (recevant et/ou visiteur) de la non-utilisation de la FMI s'expose aux sanctions suivantes :
- En cas de 1ère non-utilisation : avertissement
- En cas de 2^{ème} non-utilisation dans les 3 mois : amende de 100 EUROS
- En cas de 3ème non-utilisation ou plus dans les 3 mois : match perdu par pénalité (0 but, -1 point)

- <u>Liste des équipes fautives de la non-utilisation de la FMI (au 13/03/2022) :</u>

COMPETITIONS	1ère non-utilisation	2 ^{ème} non-utilisation	3 ^{ème} non-utilisation
CLUBS	(avertissement)	(amende 100€)	(match perdu par pénalité)
U14 D4			
St Maur VGA	29/01/2022		
BRY FC	12/03/2022		
U14 D3			
Champigny FC	29/01/2022		
Olymp. Paris Espoir	19/02/2022		
Créteil Lusitanos US	19/02/2022		
U14 D2			
Fresnes AAS	05/02/2022		
U14 D1			
ALFORTVILLE US	12/03/2022		
U16 D2			
Villejuif US	16/01/2022		
U18 D3			
CRETEIL FU	13/03/2022		
U18 D2			
Hay les Roses	13/03/2022		
SENIORS D4			
Lusitanos St Maur	06/02/2022		
Arcueil COM	06/02/2022		
SENIORS D3			
O. PARIS ESPOIR	16/01/2022		
SENIORS D2			
ST MAUR VGA	16/01/2022		
US Villeneuve Ablon	13/02/2022		
FRESNES AAS	13/03/2022		
ANCIENS D4			
ST Mande FC	06/02/2022		
ANCIENS D2			
Maisons Alfort FC	16/01/2022		
ANCIENS D1			
RUNGIS US	06/02/2022		
Ivry Desportiva	13/02/2022		

-

ANNEXES

AMENDES

DISTRICT VAL DE MARNE

Dossiers par club*

Club :	521869	ALFORTVILLE US			
Dossier :	20068624	du 23/03/2022 U18 D1 (94)/ Phase Unique	Poule U	23450171	20/03/2022
Personne :		C.D - DISCIPLINE			
Motif :	96	3eme Forfait Entrainant Forfait General	Date d'effet	Date de fin Fin récidiv	e Montan
Décision :	96	Amende : 3eme Forfait Entrainant Forfait General	22/03/2022	2 22/03/2022	100,00€
Club :	547434	ARSENAL A.C.			
Dossier :	20068607	du 23/03/2022 Anciens D3 (94)/ Phase Unique	Poule B	23454167	20/03/2022
Personne :		C.D - DISCIPLINE			
Motif :	94	1er Forfait	Date d'effet	Date de fin Fin récidiv	e Montan
Décision :	94	Amende : 1er Forfait	22/03/2022	2 22/03/2022	40,00€
Club :	851334	CRETEIL PALAIS FUTSAL			
Dossier :	20069588	du 24/03/2022 Coupe Vdm Futsal (94)/ Phase 1	Poule Uni	igue 24298791	26/02/2022
Personne :		C.D - DISCIPLINE			
Motif :		inscription sur FM joueur suspendu	Date d'effet	Date de fin Fin récidiv	e Montant
Décision :	AMEN	Amende administrative	22/03/2022	2 22/03/2022	50,00€
Club :	560813	FUTSAL CLUB VINCENNES			
Dossier :	20067413	du 22/03/2022 Futsal D2 (94)/ Phase 1	Poule U	24062360	12/03/2022
Personne :		C.D - DISCIPLINE			, ,
Motif :	94	1er Forfait	Date d'effet	Date de fin Fin récidiv	e Montani
Décision :	94	Amende: 1er Forfait	22/03/2022	2 22/03/2022	40,00€
Club :	526258	LUSITANOS ST MAUR U.S.			
Dossier :	20068631	du 23/03/2022 U14 D4 (94)/ Phase Unique	Poule C	23822489	19/03/2022
Personne :		C.D - DISCIPLINE			
Motif :	97	Forfait General	Date d'effet	Date de fin Fin récidiv	e Montan
Décision :	97	Amende : Forfait General	22/03/2022	2 22/03/2022	100,00€
Club :	533511	TRAVAILLEURS PORTUGAIS IVRY C.			
Dossier :	20068610	du 23/03/2022 Anciens D4 (94)/ Phase 1	Poule U	23824582	20/03/2022
Personne :		C.D - DISCIPLINE			
Motif :	94	1er Forfait	Date d'effet	Date de fin Fin récidiv	e Montani
Décision :	94	Amende : 1er Forfait	22/03/2022	2 22/03/2022	40,00€
Club :	519839	VILLEJUIF U.S.			
Dossier :	20066540	du 21/03/2022 Anciens D2 (94)/ Phase Unique	Poule B	23453811	13/03/2022
Personne :		C.D - DISCIPLINE			
Motif :	91	Feuille En Retard		Date de fin Fin récidiv	e Montani
Décision :	91	Amende : Feuille En Retard	22/03/2022	22/03/2022	9,50€
Dossier :	20066541	du 21/03/2022 Anciens D2 (94)/ Phase Unique	Poule B	23453811	13/03/2022
Personne :		C.D - DISCIPLINE			
Motif :	92	Feuille De Match Irreguliere		Date de fin Fin récidiv	
Décision :	92	Amende : Feuille De Match Irreguliere	22/03/2022	2 22/03/2022	9,50€
				Total Général :	389,00€
_					_

DISTRICT VAL DE MARNE

Dossiers par club*

Club :	500752	CLUB OLYMPIQUE DE C	ACHAN C.O.C.				
Dossier :	20042641	du 16/03/2022 Cdm D1 (94)/ Phase Unique	Poule U	23459	9119	13/03/2022
Personne :			C.D - DISCIPLINE				
Motif:	97	Forfait General		Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montan
Décision :	97	Amende : Forfait General		15/03/2022	15/03/2022		100,00€
Club :	560471	FOOTBALL CLUB DE VITI	RY SUR SEINE 94 ACADEMIE				
Dossier :	20042653	du 16/03/2022 Anciens D4	(94)/ Phase 1	Poule U	23824	4576	13/03/2022
Personne:			C.D - DISCIPLINE				
Motif:	94	1er Forfait		Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	94	Amende : 1er Forfait		15/03/2022	15/03/2022		40,00€
Club :	523411	U. S. IVRY FOOTBALL					
Dossier :	20042690	du 16/03/2022 U11 Féminir	es (94)/ Phase 2	Poule B	24295	5916	13/03/2022
Personne :			C.D - DISCIPLINE				
Motif:	94	1er Forfait		Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	94	Amende : 1er Forfait		15/03/2022	15/03/2022		40,00€
Club :	500138	VINCENNOIS C.O.					
		d.: 16/02/2022 U15f Cours	Vdm/ U15f Coupe Vdm	Poule Uni	que 24346	6446	05/03/2022
Dossier :	20042699	du 16/03/2022 0131 Coupe	ram, els. esaperam				
	20042699	du 16/03/2022 0131 Coupe	C.D - DISCIPLINE				
Dossier : Personne : Motif :	20042699 94	1er Forfait	•	Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Personne :			•		Date de fin 15/03/2022	Fin récidive	Montant 40,00€